



Arsea Association Régionale Spécialisée
d'Action Sociale, d'Éducation et d'Animation
Mission reconnue d'utilité publique

Protection de l'enfance



Handicap

Développement social

PROJET D'ETABLISSEMENT 2015 – 2019

**Institut Médico-Pédagogique
« Les Glycines »**

19 rue du Maréchal Joffre
67 500 HAGUENAU
Tél 03 88 73 31 40
accueil.imp-glycines@arsea.fr

73 boulevard de l'Europe
67 160 WISSEMBOURG
Tél 03 88 73 31 40
accueil.imp-glycines@arsea.fr

**Une place pour chacun
Un projet pour tous**

ARSEA Siège et Direction Générale
204, avenue de Colmar BP 10922
67029 STRASBOURG - Cedex 1
Tél. 03 88 43 02 50 - Fax 03 88 43 02 51
accueil.dg@arsea.fr
www.arsea.fr

Sommaire

Sommaire	3
Introduction	7
I. L'identité de l'établissement, notre place dans l'Association et nos missions	9
1. Présentation de l'Association gestionnaire de la structure : l'ARSEA	11
2. Présentation de l'établissement	13
a. Identité administrative et cadre juridique	13
b. Localisation et notre zone d'intervention	14
c. Historique de l'établissement	14
d. Nos missions et nos objectifs	15
e. Les références théoriques et les principes auxquels se réfère l'établissement	16
II. Les caractéristiques de la population accueillie	21
1. Profil des enfants et adolescents accompagnés	23
2. Le contexte familial et leur environnement	24
a. Origine géographique	24
b. Environnement social	25
c. Répartition par âge	25
d. Place des familles	25
III. L'offre de service et son organisation / les principes d'accompagnement	29
1. La nature de l'offre	31
2. L'organisation interne de l'accompagnement	31
a. L'organisation de la trajectoire du bénéficiaire dans la structure	31
La phase de pré admission	32
La phase d'admission	32
La phase d'accueil	33

L'élaboration et le suivi du Projet Personnalisé d'Accompagnement	33
La préparation de la sortie	33
b. L'organisation de l'activité	37
3. Les volets techniques du projet d'établissement	40
a. Le projet éducatif	40
b. Le projet pédagogique	43
c. Le projet thérapeutique	46
d. Le projet de soin	46
4. L'ancrage de l'établissement dans son environnement ; partenariat et ouverture vers « l'extérieur »	47
a. Le partenariat dans la prise en charge de l'enfant/adolescent	47
b. Le partenariat au service de l'insertion sociale	48
IV. Les ressources et moyens de l'établissement	53
1. Les Ressources Humaines	55
a. Les moyens humains	55
b. La dynamique du travail d'équipe	60
c. L'organisation de l'interdisciplinarité	60
d. Le soutien aux professionnels	61
e. Les autres aspects du projet social	62
f. L'accueil et le suivi des stagiaires	64
2. Les moyens matériels et logistiques	64
a. Les locaux	64
b. Les moyens matériels	65
c. L'organisation des transports pour les enfants/adolescents	65
d. La restauration	66
V. - La démarche d'amélioration continue de la qualité	67
1. Droit des bénéficiaires	69
2. Prévention de la maltraitance	70
3. Une démarche qualité engagée	72
4. Les modalités d'évaluation au niveau de la structure	72

VI. - Les objectifs d'évolution, de progression et de développement	73
Glossaire	83
ANNEXES	85

Introduction

L'Institut Médico Pédagogique « Les Glycines » est un des établissements de l'Association ARSEA (Association Régionale Spécialisée d'action sociale, d'Education et d'Animation). Porté par les valeurs de cette dernière que sont le respect, l'écoute, le dialogue et le refus de la ségrégation, l'action de l'équipe pluridisciplinaire s'articule au quotidien autour de l'autonomie, la socialisation, les apprentissages cognitifs, la communication et le bien-être et l'épanouissement. Ces six domaines constituent le socle commun de notre intervention autour desquels se fédère l'ensemble du personnel. Il s'agit ainsi d'aider l'enfant/adolescent à se « débrouiller » de toutes les formes de son handicap en privilégiant bien-être et plaisir.

Ce projet représente, pour la nouvelle direction en place depuis 2012, l'opportunité de réaffirmer ces valeurs et de réinterroger et/ou réaffirmer les pratiques qui en découlent. L'enfant et l'adolescent sont et doivent rester au centre de notre action.

Ce projet 2015 - 2019 s'inscrit dans la continuité du précédent (2009 - 2014). Il vise à adapter de façon continue la réponse apportée à l'évolution du profil des enfants/adolescents accompagnés dans le respect des différents schémas (départemental, régional) ainsi que des politiques publiques.

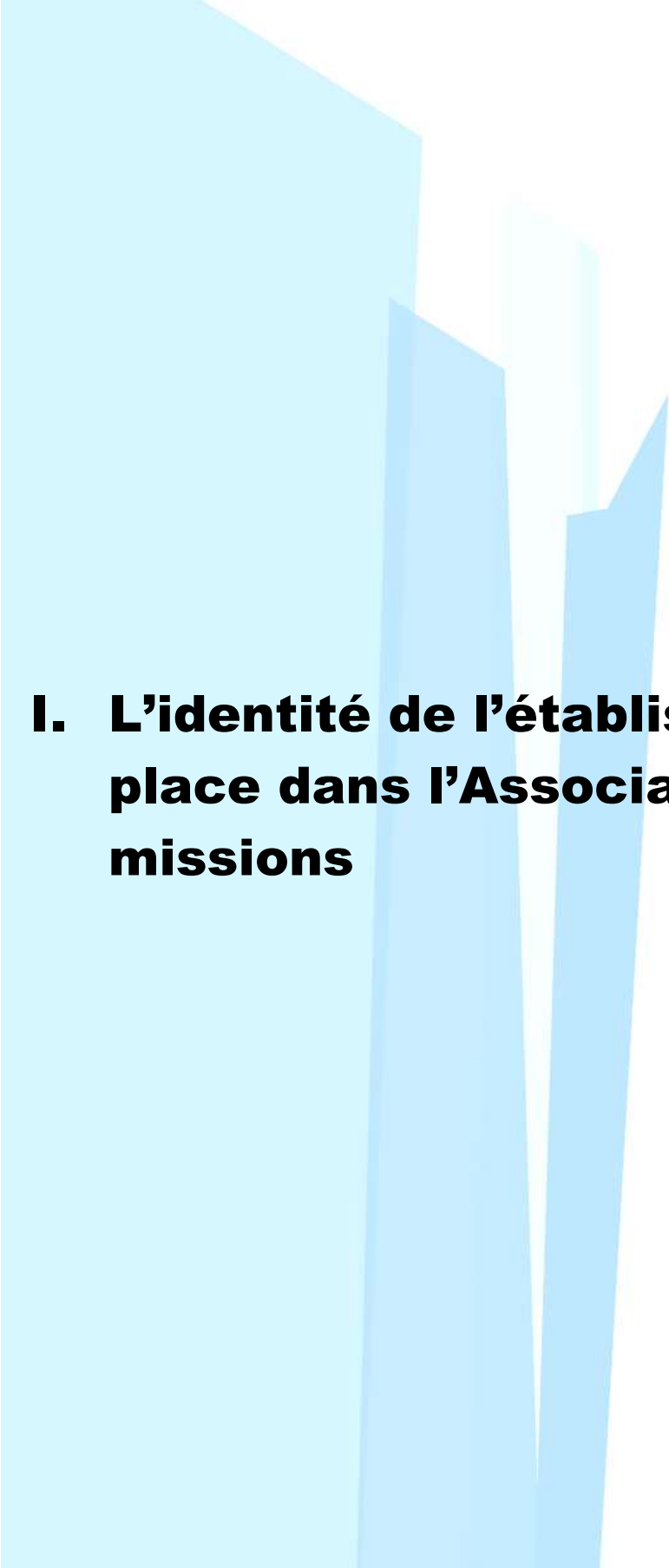
Il fait suite aux évaluations interne et externe. Ces dernières ont permis d'avoir une vision détaillée de nos modes de prise en charge et de notre organisation et de définir des axes d'amélioration (formalisation des pratiques, révision des procédures, prévention de la maltraitance). Outre la personnalisation des projets de chaque enfant/adolescent, l'implication et la cohésion de l'équipe, elles ont permis de mettre en avant l'ouverture de l'établissement sur l'extérieur et l'efficacité des nombreux partenariats. Ce projet doit donc être l'occasion de réaffirmer notre savoir-faire, de poursuivre l'ouverture de l'établissement sur l'extérieur et de consolider et développer les partenariats en place et à venir à Haguenau et à Wissembourg avec le souci permanent de mettre en valeur les enfants et les adolescents.

Dans nos pratiques actuelles, le jeune est au centre de notre action et la collaboration avec les familles est réelle. La réflexion sur nos modes d'accompagnement est pluridisciplinaire.

Elaboré sur un mode participatif, ce projet est le fruit d'une réflexion commune et partagée et a permis de réinterroger le bien-fondé de notre action au quotidien.

Plusieurs réunions de réflexion sur les fondements de notre action, avec l'équipe pluridisciplinaire ont donné lieu à de riches débats.

Ce projet représente un support pour les cinq années à venir, tant au niveau de la prise en charge que des perspectives d'évolution.



I. L'identité de l'établissement, notre place dans l'Association et nos missions

1. Présentation de l'Association gestionnaire de la structure : l'ARSEA

Créée en 1946 avec une mission de service public et d'aide technique, l'ARSEA (Association régionale spécialisée d'action sociale, d'éducation et d'animation) fut dès l'origine chargée de répondre aux besoins socio-éducatifs et pédagogiques d'une jeunesse en difficulté, souvent dépourvue de structures familiales.

Puis, tout en restant fidèle à l'esprit des pères fondateurs, l'ARSEA s'est constamment adaptée aux données nouvelles de l'action sociale et médico-sociale. Ainsi, au fil des années, notre association a évolué pour répondre aux besoins nouveaux et a ainsi développé ses actions en direction des personnes handicapées à partir des années 1960, puis en direction des personnes en difficultés sociales dès les années 1980.

Notre association s'inscrit dans la longue tradition humaniste rhénane à l'écoute et au service de la personne, dans le respect de sa dignité et le souci de son épanouissement. Notre mission d'accompagnement et de soutien aux personnes en difficulté est reconnue d'utilité publique depuis 1991. Notre principale mission consistant à accompagner et soutenir les personnes en difficulté, elle a été reconnue d'utilité publique depuis 1991.

- Le RESPECT des droits, de la singularité et de la dignité de toute personne humaine, la lutte contre toute forme de discrimination.
- L'ECOUTE et le DIALOGUE : les actions s'inscrivent dans un esprit d'ouverture, de compréhension et de disponibilité.
- OFFRIR aux personnes en difficulté les meilleures possibilités d'épanouissement et d'intégration dans la vie sociale et professionnelle : le refus de toute ségrégation et la perspective d'une insertion durable dans la société.

... sont les valeurs qui fondent notre action.

Nous voulons :

*« Une place pour chacun
Un projet pour tous »*

De ces valeurs, découlent nos **orientations politiques** :

Soutenir le maintien du bénéficiaire dans son environnement tant que possible.

~

Intégrer la participation des bénéficiaires et leurs familles à l'élaboration des projets personnalisés, des projets des établissements et de services et au fonctionnement associatif).

~

Repérer les besoins émergents.

~

Promouvoir l'innovation et l'expérimentation dans le cadre de l'évolution des politiques publiques dans une recherche permanente d'amélioration des réponses aux bénéficiaires.

Si au fil des années, l'Association a étendu son champ d'intervention pour répondre aux besoins nouveaux, elle n'a jamais oublié sa justification première et depuis plus de 60 ans, elle s'efforce de répondre au mieux à la commande publique et sociale.

Ainsi aujourd'hui, notre action se décline en 3 pôles d'actions :

Pôle Protection de l'Enfance : Actions en faveur des jeunes et adultes en difficulté sociale

Pôle Handicap : Actions éducatives en faveur des personnes déficientes intellectuelles

Pôle Développement Social : Actions d'insertion et de formation.

9 000 personnes sont accompagnées chaque année.

Au sein de 40 établissements et services implantés dans le Bas-Rhin et dans le Haut-Rhin, 1 100 professionnels nous permettent de remplir quotidiennement notre mission.

Le siège et la Direction Générale de l'ARSEA se situent 204, Avenue de Colmar à STRASBOURG.

Le président du Conseil d'Administration est le Dr Materne ANDRES et son Directeur Général René BANDOL.



2. Présentation de l'établissement

a. Identité administrative et cadre juridique

Identification de l'établissement

- Coordonnées :
19 rue de Maréchal Joffre
67500 - HAGUENAU
 - IMP Les Glycines
73 boulevard de l'Europe
67160 - WISSEMBOURG
 - Secrétariat
19 rue du Maréchal Joffre
67500 HAGUENAU
 - FINESS : 67 078 047 7
 - Statut : Associatif
 - Gestionnaire : Association ARSEA (siège : 204, avenue de Colmar – 67100 STRASBOURG)
Registre des associations Volume 17, Folio n°117.
Mission reconnue d'utilité publique.
 - Directeur : Mme Françoise TOURSCHER
 - Agrément : Annexes XXIV, Décret 89
42 places financées pour des enfants/adolescents de 6 à 14 ans présentant une déficience intellectuelle légère, moyenne ou profonde, avec ou sans troubles du comportement
 - Date d'ouverture : 19 mai 1962
 - Mode de tarification : CRAM, selon le prix de journée fixé par arrêté préfectoral
 - Convention collective du 15 mars 1966
 - Nombre journées d'ouverture au public : 200
 - Zone géographique couverte : Haguenau et Nord-Est du Bas-Rhin
 - Transport de l'établissement : Assuré par les DAP ou les transports collectifs selon des circuits par un transporteur privé
- Orientation : CDAPH sur notification
- Avis favorable du Conseil de la Vie Sociale de l'établissement du 10 mars 2015 au présent projet d'établissement
- Avis favorable du Comité d'Entreprise de l'ARSEA du 24 mars 2015 au présent projet d'établissement
- Le Conseil d'administration de l'ARSEA du 28 avril 2015 a approuvé ce projet d'établissement

b. Localisation et notre zone d'intervention

Le site de référence est situé à Haguenau mais le secteur d'intervention de l'établissement s'étend sur un vaste périmètre soit sur tout le territoire de santé 1 de la cartographie de l'Agence Régionale de Santé (ARS).

Aussi, en juillet 2013, après une année expérimentale complète d'ouverture à plein temps, dans le souci d'une intervention de proximité, l'ARS a pérennisé l'antenne de l'IMP à Wissembourg. Cette nouvelle implantation vise une meilleure identification de l'établissement par une inscription territoriale. Elle facilite les rencontres des DAP (Détenteurs de l'Autorité Parentale), des professionnels du service et du réseau. Cette antenne permet de réduire les temps de transport des enfants de ce secteur.

Les deux sites principaux sont accessibles en transports en commun.

c. Historique de l'établissement

- 19 mai 1962** Monsieur SCHREYECK alors directeur du CREAL a ouvert sur demande de la DDASS et de l'Inspecteur académique un Semi-internat à Haguenau pour répondre à un besoin d'accueil d'une catégorie d'enfants exclus du système scolaire avec la mention « éviction scolaire pour insuffisance mentale ». L'agrément a été accordé par la Commission Régionale en qualité d'établissement privé pour 26 enfants inadaptés de 6 à 12 ans de la catégorie 2a et 2b comme prévu à l'annexe XXIV au décret du 9 mars 1956. La convention a été signée par la Caisse de Sécurité Sociale, l'Aide Sociale et les Caisses assimilées (CMSA, Caisse Militaire, SNCF, Mutuelle PTT...). L'implantation 6, rue Meyer était considérée comme provisoire. Le local était mis gratuitement à disposition par la Ville de Haguenau. Le Semi-internat (SI) de Haguenau était à cette date le deuxième établissement de ce genre en Alsace.
- 1965** Progressivement l'établissement voit ses effectifs augmenter à 52 enfants de 6 à 14 ans et dut modifier son agrément
- 1966/1968** Le Semi-internat est transféré dans les locaux vides des anciens bureaux administratifs de l'usine à gaz puis rue du Marché aux Grains.
- Octobre 1969** Ouverture du S.I. « Les Glycines » 19, rue du Maréchal Joffre dans une construction neuve, fonctionnelle, située au centre-ville à côté de la CPAM. L'établissement accueille 56 enfants âgés de 6 à 14 ans répartis dans 4 groupes.
- 19 mai 1971** Inauguration officielle du S.I. par Madame le Ministre DIENESCH, Secrétaire d'Etat à l'Action Sociale en présence de nombreuses personnalités dont Monsieur VERDIER, Préfet du Bas-Rhin et Monsieur NORTH, Maire de Haguenau.
- 1978** Changement d'agrément. L'établissement accueille des enfants dès l'âge de 4 ans avec, pour un certain nombre, des troubles associés plus graves ayant nécessité des ajustements permanents et une pédagogie plus comportementaliste.
- 1984** Le CREAL est délesté de la gestion des établissements par décision gouvernementale. C'est l'ARSEA qui assure la gestion de notre établissement.

- 1989** Un contrat simple pour l'éducation spéciale est conclu entre l'Etat et l'IMP pour 24 enfants (cours pré-élémentaire et élémentaire).
- 6 juin 1991** Mise en conformité de l'IMP avec les nouvelles annexes XXIV et création d'un Service d'Education Spéciale et de Soins à Domicile de 8 places rattachées à l'IMP.
- 31 mai 1995** Nouvel agrément pour 42 places en Semi-internat pour enfants/adolescents âgés de 6 à 14 ans, dont :
18 déficiences mentales légères
18 déficiences mentales moyennes
6 déficiences mentales sévères et profondes
- 17 juillet 2013** Autorisation par l'ARS d'ouverture définitive d'une antenne sur Wissembourg après une année de fonctionnement expérimental. L'IMP fonctionne désormais avec :
30 places à Haguenau
12 places à Wissembourg

d. Nos missions et nos objectifs

Missions

Les missions de l'IMP résultent des annexes XXIV.

Notre mission première tend à favoriser l'épanouissement, la réalisation de toutes les potentialités intellectuelles, affectives et corporelles. Elle vise à permettre de développer au mieux pour chaque enfant/adolescent accompagné, ses capacités, en respectant ses limites pour mener la vie la plus autonome possible.

Chaque enfant/adolescent est en droit de développer, en lien avec les DAP, toutes les formes de savoirs, savoir-faire et savoir-être pour être acteur de sa vie présente et future, pour lui permettre de trouver une place (sa place) dans les divers espaces de vie.

La seconde mission s'adresse à l'ensemble des personnes (DAP, fratrie, famille, professionnels intervenant dans l'environnement des enfants/adolescents) et consiste à apporter un soutien pour leur permettre d'assurer au mieux leur fonction auprès du jeune.

Objectifs

Ils doivent permettre de répondre aux besoins et attentes du jeune et de son environnement, favoriser son épanouissement personnel, la socialisation, l'autonomie et le bien-être.

Les principaux axes de travail sont déclinés dans le Projet Personnalisé d'Accompagnement (PPA) de chaque enfant/adolescent accompagné.

Les professionnels mettent leurs connaissances et leurs compétences au service de l'élaboration du parcours de vie personnalisé, propre à chaque jeune, en développant des approches adaptées non seulement à ces derniers mais également à son environnement : familles, partenaires.

Cadre de l'intervention

A travers les actions mises en œuvre, les professionnels visent :

- Le développement le plus harmonieux possible de chaque enfant/adolescent dans le respect de ses capacités et de sa personnalité
- La valorisation de toutes les compétences, savoir-être et savoir-faire permettant la prise de conscience des potentiels, la restauration de la confiance en soi
- La participation la plus active possible de l'enfant/adolescent à son projet
- La prise de conscience et l'acceptation des difficultés tant par l'enfant/adolescent que les DAP, condition préalable à tout engagement dans un travail et une progression
- L'intégration en sensibilisant l'environnement à la cause du handicap
- Le développement des actions d'ouverture sur la cité et les différents lieux publics
- Le développement des partenariats

Ainsi l'enfant/adolescent reconnu et se reconnaissant comme sujet à part entière peut s'inscrire dans un projet, son projet de vie.

e. Les références théoriques et les principes auxquels se réfère l'établissement

Cadre législatif

Les missions s'exercent dans le respect du cadre législatif en vigueur, notamment :

Annexes XXIV :

Mettent l'accent sur la collaboration avec les familles, la cohérence entre les soins et la pédagogie, entre le médical et l'éducatif. Elles donnent obligation aux établissements et services de produire un projet d'établissement ou de service et de se recentrer sur l'individu en concevant pour chaque usager un projet éducatif personnalisé.

Elles déclinent les caractéristiques des établissements ou services prenant en charge les différentes sortes de déficiences et notamment les déficiences intellectuelles.

Loi N° 2002-2 du 2 janvier 2002 rénovant l'action sociale :

Elle réaffirme la place et les droits des usagers des institutions sociales et médico-sociales et définit sept droits fondamentaux :

- Le respect de la dignité, de l'intégrité, de la vie privée, de l'intimité et de la sécurité
- Le libre choix dans les prestations
- La prise en charge ou l'accompagnement individualisé et de qualité, respectant un consentement éclairé
- La confidentialité des données concernant l'usager
- L'accès à l'information
- L'information sur les fondamentaux et les voies de recours
- La participation directe au projet d'accueil et d'accompagnement

Pour mettre en œuvre ces droits, la loi prévoit des outils mis en œuvre par l'IMP :

- Le livret d'accueil
- La charte des droits et liberté de la personne accueillie
- Le document individuel de prise en charge
- Le recours à une personne qualifiée
- Le règlement de fonctionnement du service
- Le conseil de la vie sociale ou toute autre forme de participation des usagers
- Le projet de service

Loi N° 2005-102 du 11 février 2005 pour l'égalité des droits et des chances, la participation et la citoyenneté des personnes handicapées :

Cette loi rappelle les droits fondamentaux des personnes handicapées selon les axes suivants :

- Accueil des personnes handicapées
- Le droit à compensation
- Les ressources
- La scolarité
- L'emploi
- L'accessibilité
- Citoyenneté et participation à la vie sociale

La Convention Internationale des droits de l'enfant du 20 novembre 1989

Rappelle les conditions nécessaires à l'épanouissement de l'enfant et insiste sur la protection juridique dont il a besoin en raison de son immaturité physique et intellectuelle.

Le décret du 30 décembre 2005 sur le parcours de formation précise les modalités de scolarisation des élèves handicapés

Qui, dans le cadre d'un projet personnalisé de scolarisation, peuvent se voir inscrits dans l'établissement scolaire de référence, dans un établissement disposant d'un dispositif collectif d'aide à la scolarisation (CLIS, UPI) ou dans l'unité d'enseignement d'un établissement médico-social. Le décret précise en outre les rôles de l'enseignant référent et de l'équipe chargée du suivi de la scolarisation.

Le décret 2009-378 du 2 avril 2009 fixe les modalités de coopération entre les établissements scolaires et les établissements et services médico-sociaux.

Ce décret vise à introduire des procédures innovantes à partir du croisement des cultures et des pratiques respectives des acteurs de l'Education nationale et du secteur médico-social.

Dans cette perspective, la mise en place de toutes les mesures concourant à favoriser une meilleure complémentarité et coopération entre les ressources apportées tant par l'Education nationale que par le secteur médico-social, représente un objectif prioritaire.

Cette coopération doit permettre d'amorcer une rupture avec la logique de filières structurées de manière cloisonnée entre les classes ordinaires et les classes d'enseignement adapté et

d'accéder à une logique de parcours personnalisé à travers des dispositifs souples et adaptés aux besoins de l'élève susceptibles d'être aménagés tout au long de sa scolarité.

Schéma départemental 2010-2014 en faveur des personnes en situation de handicap :

Elaborés dans le cadre d'une large concertation partenariale, les travaux ont permis de prioriser 9 axes stratégiques traduits en 91 fiches actions concrètes en faveur des personnes en situation de handicap autour des enjeux suivants :

- Un champ d'étude ambitieux étendu à l'ensemble des domaines de la vie sociale des personnes handicapées, enfants comme adultes et dépassant le cadre traditionnel d'intervention du Conseil Général
- Un effort de cohérence et de transversalité entre les différentes politiques portées par le Conseil Général pour apporter des réponses concrètes et novatrices

Parmi les actions définies dans le schéma, l'IMP est plus particulièrement concerné par :

ACTION 4.2 > Évaluer les besoins de réorientation des enfants suivis en CAMSP

ACTION 4.6 > Clarifier l'orientation des enfants entre les différents dispositifs

ACTION 7.3 > Partager les critères d'orientation avec les partenaires

ACTION 7.4 > Favoriser les passerelles entre milieu ordinaire et milieu protégé

ACTION 8.1 > Redéfinir les critères d'orientation en établissements sociaux et médico-sociaux

ACTION 8.2 > Renforcer la participation des professionnels des établissements aux évaluations de l'équipe pluridisciplinaire de la MDPH

ACTION 8.4 > Développer les coopérations entre les établissements sociaux et médico-sociaux

ACTION 9.3 > Promouvoir et renforcer l'accessibilité aux activités de pleine nature auprès des personnes handicapées

La connaissance des différents handicaps dans toutes leurs dimensions (génétique, neurologique, psychique, organique et fonctionnelle) permet de définir pour chaque enfant/adolescent les approches conceptuelles et le cadre de travail le plus adapté.

L'établissement s'appuiera par ailleurs comme il le fait déjà sur les **recommandations de bonnes pratiques professionnelles de l'ANESM**. Citons notamment les recommandations suivantes :

RBPP	Date de diffusion
Mise en œuvre de l'évaluation interne dans les établissements et services visés à l'article L.312-1 du code de l'action sociale et des familles	Avril 2008
La bientraitance : définition et repères pour la mise en œuvre	Juillet 2008
Mission du responsable d'établissement et rôle de l'encadrement dans la prévention et le traitement de la maltraitance	Décembre 2008
Ouverture de l'établissement à et sur son environnement	Décembre 2008
Les attentes de la personne et le projet personnalisé	Décembre 2008
La conduite de l'évaluation interne dans les établissements et services visés à l'article L.312-1 du code de l'Action sociale et des familles	Juillet 2009
Concilier vie en collectivité et personnalisation de l'accueil et de l'accompagnement	Novembre 2009
Pour un accompagnement de qualité des personnes avec autisme ou autres troubles envahissants du développement	Janvier 2010
Elaboration, rédaction, et animation du projet d'établissement ou de service	Mai 2010
Le questionnement éthique dans les établissements et services sociaux et médico-sociaux	Octobre 2010

Ce cadre législatif légitime l'action et détermine les droits et les obligations de tous les protagonistes.

– Références théoriques

Au regard et en lien avec le projet associatif, le projet d'établissement de l'IMP se réfère aux valeurs déclinées par l'association gestionnaire.

L'accueil, l'accompagnement et la prise en charge des enfants/adolescents présentant un handicap s'exercent dans le respect de la différence, le refus de l'exclusion et la mise en valeur de toute potentialité.

Toutes les actions sont référées à des approches théoriques multiples et complémentaires, approches principalement développementales, psychanalytiques, psycho-sociales et systémiques.

En matière d'enseignement, le service s'inspire des théories pédagogiques qui valorisent l'implication, le plaisir et l'épanouissement de l'enfant/adolescent dans les processus d'apprentissage et de construction des savoirs (Freinet, Meirieu et Montessori ...).

L'approche psychologique se réfère à la psychanalyse, et au développement des compétences intellectuelles de l'enfant (Piaget)

La réactualisation des compétences et des connaissances par le biais de la documentation et de la formation continue permet de réajuster et de faire évoluer les approches théoriques.





II. Les caractéristiques de la population accueillie

1. Profil des enfants et adolescents accompagnés

- Sur le plan du handicap

Les enfants et adolescents accueillis à l'IMP présentent des retards d'acquisition, des retards ou troubles du langage « oral », du développement psychomoteur, des troubles d'apprentissage.

Les différentes formes d'expression de leur handicap aux origines variées les situent dans le registre de la déficience intellectuelle légère, moyenne ou profonde avec parfois des pathologies surajoutées. Ainsi les troubles du comportement plus ou moins marqués justifient pour certains d'une prise en charge conjointe avec un service pédopsychiatrique. L'un ou l'autre jeune peut présenter des troubles moteurs, voire sensoriels. Un partenariat peut être mis en place avec des services ou des établissements spécialisés dans les domaines concernés dans ce cas.

- Typologie du public accueilli au 1^{er} septembre 2014

Types de déficience	Agrément	Nombre de jeunes accueillis	troubles associés
DI légère	18	10	
DI moyenne	18	28	
DI profonde	6	2	
Autisme - TED		0	1
Déf du langage et de la parole		0	17
Déf. motrice		0	0
Déf. visuelle		0	1
Déf. auditive		0	0
Troubles du comportement		0	4
Handicap psychique		1	6
Polyhandicap		0	0
Plurihandicap		2	0
TOTAL	42	43	29

On relève un décalage avec l'agrément dans la mesure où la majorité des enfants/adolescents accompagnés présentent une déficience intellectuelle moyenne et plus de la moitié ont des troubles associés de type déficience de langage et de la parole, troubles du comportement, handicap psychique et traits autistiques. Par le biais de sa réflexion régulière, l'équipe pluridisciplinaire cherche à s'adapter en permanence à l'évolution des profils.

- Sur le plan de la scolarisation

Si la majorité des enfants et adolescents accompagnés fréquentent l'IMP à temps plein et y sont scolarisés, d'autres bénéficient d'une scolarisation à temps partagé avec des établissements scolaires, en CLIS ou en ULIS de collège. Le rythme de l'alternance avec un établissement scolaire est défini en lien direct avec l'Education nationale et en fonction du PPA des jeunes.

Pour ceux en trop grande difficulté par rapport aux apprentissages scolaires, des ateliers cognitifs ou des activités d'éveil sont proposés par l'équipe éducative.

Des temps de scolarisation en binômes ou parfois individuels sont proposés aux enfants/adolescents dont le comportement ou les difficultés ne sont pas compatibles avec les apprentissages en groupe.

2. Le contexte familial et leur environnement

a. Origine géographique

Le secteur d'intervention de l'IMP couvre un territoire à dominante rurale, dans le Nord-Est de l'Alsace.

Les déplacements pour certaines familles sont difficiles du fait de l'absence de véhicule personnel ou de transports en commun.

L'implantation d'une antenne de l'IMP sur la commune de Wissembourg a diminué les temps de transport pour les enfants/adolescents de ce secteur et facilite également la participation des DAP aux différentes réunions.



b. Environnement social

Les familles dont l'enfant est accompagné par l'IMP peuvent être touchées, comme le reste de la société, par les difficultés économiques (chômage, précarité financière), les mutations sociales (familles monoparentales, séparées, recomposées) et les inégalités sociétales.

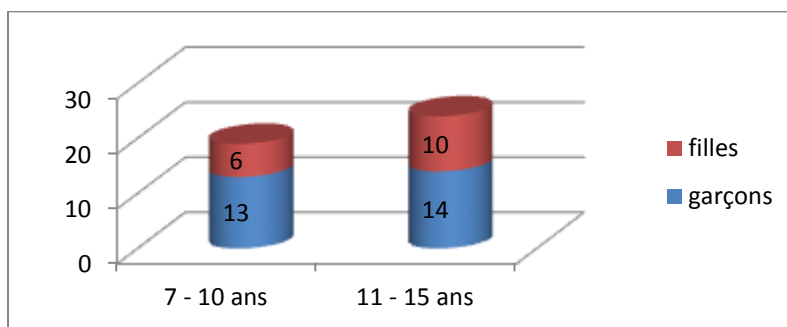
On note ainsi une régulière augmentation de familles bénéficiant de suivis de services sociaux et/ou judiciaires (Aide Educative en Milieu Ouvert, Aide Educative à Domicile...). De ce fait, nous sommes amenés à diversifier les partenariats afin de répondre avec un maximum d'efficacité aux problématiques des familles.

Les professionnels de l'équipe de l'IMP sont sensibilisés aux fragilités que peuvent générer ces situations particulières et y sont attentifs pendant toute la durée de l'accompagnement. A ce titre, ils se mettent en lien et collaborent avec les services sociaux à chaque fois que nécessaire.

c. Répartition par âge

- Typologie du public accueilli au 1^{er} septembre 2014

Sexe \ Age	5 – 6 ans	7 – 10 ans	11 – 15 ans	TOTAL
Filles	0	6	10	16
Garçons	0	13	14	27
TOTAL	0	19	24	43



d. Place des familles

Les familles sont nos partenaires dans l'accompagnement que nous proposons à leur enfant/adolescent. A ce titre, par leurs observations et leurs souhaits recueillis avant la réunion de synthèse et par leur participation à la validation des objectifs, ils sont acteurs du PPA (cf p33).

Inscrire les familles en tant que partenaires signifie que les professionnels qui assurent la prise en charge au quotidien respectent les parents dans leur rôle.

Le partenariat avec les familles est défini par :

- Les contacts, durant la phase d'accueil, qui ont lieu à chaque fois que nécessaire, en fonction des besoins et afin d'affiner la compréhension des difficultés repérées. Le lien se fait majoritairement par l'intermédiaire du référent.
- Des échanges réguliers par le biais du cahier de liaison
- L'invitation aux rendez-vous médicaux (médecin généraliste, pédopsychiatre)
- La proposition d'un compte-rendu des bilans paramédicaux
- La transmission des bilans d'évolution
- L'évocation de la sortie et sa préparation

- La participation des familles aux différents temps forts de l'année : réunion de rentrée, fête de Noël, journée portes ouvertes, kermesse
- Le Conseil de la Vie sociale
- A Wissembourg, une sortie avec les familles à la rentrée (en cours de réflexion à Haguenau)

La réunion de rentrée

A chaque rentrée, la direction invite, courant octobre, un vendredi après-midi, les parents à une réunion afin de présenter les grandes lignes et orientations de l'année. Son objet concerne :

- La gestion de la vie quotidienne
- Le respect du règlement intérieur
- L'organisation mise en place pour l'année
- Les mouvements du personnel
- Les projets reconduits ou innovants prévus
- Si nécessaire, un temps d'information spécifique par différents professionnels de l'équipe pluridisciplinaire

C'est aussi l'occasion, pour les familles, de poser un certain nombre de questions concernant l'organisation.

Une réunion est organisée à Haguenau et une à Wissembourg pour les parents des enfants de l'antenne.

Elle se veut aussi un moment de rencontre convivial et se termine par le verre de l'amitié.

La fête de Noël

Traditionnellement fixée le premier vendredi de décembre, elle se déroule à la salle de la Douane mise à disposition par la Mairie de Haguenau. L'après-midi se veut un moment simple, convivial et chaleureux. Il s'organise autour des chants des enfants, de la venue très attendue du Père Noël avec ses cadeaux et d'un goûter partagé avec les familles et les différents partenaires et officiels.

La traditionnelle bûche de Noël est préparée par le cuisinier de l'IMP et les différents partenaires et fournisseurs sont sollicités pour remplir la hotte du Père Noël.



L'après-midi Portes Ouvertes

Ces rencontres, organisées à Haguenau et à Wissembourg au début du deuxième trimestre de l'année scolaire se déroulent le vendredi après-midi de 14h30 à 16h.

Les équipes éducatives accueillent les parents dans le groupe respectif de leur enfant/adolescent et leur présentent le projet de l'année en cours et soutiennent les jeunes pour montrer les travaux effectués depuis la rentrée. Les professionnels se rendent disponibles pour répondre aux multiples questions. Les enseignantes et les thérapeutes sont présents à chaque fois que possible.

Cet après-midi se termine par un moment convivial partagé sur le groupe ou à la salle à manger.

La fête de fin d'année

Elle se déroule fin juin ou début juillet, le vendredi, dans les locaux de l'IMP, entre 10h et 16h.

Le matin est consacré à l'animation d'ateliers récréatifs par l'équipe pluri-professionnelle de l'IMP avec, selon les années, la participation d'un ou plusieurs intervenants extérieurs.

L'après-midi, priorité est donnée à la présentation d'un spectacle par les enfants/adolescents. Le déroulement de cette journée est défini avec les représentants du Conseil de la Vie Sociale (CVS).

Cette fête représente un des temps forts de l'année et le plaisir d'un temps partagé avec les familles et les partenaires qui répondent nombreux à l'invitation.

Le Conseil de la Vie Sociale

Conformément à la Loi du 2 janvier 2002 rénovant l'action sociale et médico-sociale, il est institué à l'IMP « Les Glycines » un Conseil de la Vie Sociale.

Ce Conseil comprend 8 membres dont :

- 3 représentants des enfants/adolescents, parmi les plus de onze ans
- 3 représentants élus des DAP
- 1 représentant du personnel
- 1 représentant de l'ARSEA

Assiste également, à titre consultatif, un représentant de la Ville de Haguenau.

Le CVS se réunit trois fois par an. Il a pour mission de donner un avis et de faire des propositions sur toutes les questions intéressant le fonctionnement de l'établissement. Chaque CVS donne lieu à un compte-rendu qui est adressé à chaque famille après sa validation au CVS suivant.

La participation active des jeunes fait l'objet d'une action pédagogique dans chaque groupe, menée par l'équipe éducative.

Constats

1. Une évolution du public accompagné avec une diminution du nombre d'enfants/adolescents déficients légers et une augmentation des déficiences moyennes et des troubles associés de types déficience de langage et de la parole, psychiques, autistiques et des troubles du comportement. Pas de groupe dédié à l'autisme.

2. Une précarisation des jeunes accompagnés avec des difficultés comportementales qui nécessitent plus fréquemment l'intervention des services de la protection de l'enfance.

Axes d'amélioration

1. Mener une réflexion quant à l'évolution du profil du public accueilli et à l'accompagnement d'enfants/adolescents autistes

2. Optimiser le partenariat avec les services concernés de la protection de l'enfance pour améliorer la coordination et la cohérence dans nos champs d'intervention respectifs.





III. L'offre de service et son organisation / les principes d'accompagnement

1. La nature de l'offre

- L'organisation des groupes éducatifs

La logique de répartition par âge dans les groupes éducatifs a été abandonnée, en 2013, au profit d'une affectation en lien direct avec la composition des classes.

Cette nouvelle organisation permet notamment de disposer, pour les enfants/adolescents, de plus de plages horaires dans le groupe éducatif et favorise la mise en place de thèmes annuels et des règles de vie dans un cadre mieux repéré.

L'affectation d'un enfant/adolescent à l'antenne de Wissembourg se fait selon la logique géographique.

La répartition pour les 30 enfants/adolescents du site d'Haguenau est de 8 à 12 jeunes répartis en 3 groupes éducatifs. L'équipe de Wissembourg accueille un groupe de 12 enfants/adolescents.

- Attribution d'un éducateur référent

Dès l'admission au sein de l'établissement, un éducateur référent pour chaque enfant ou adolescent accueilli est désigné, en lien avec la chef de service et identifié par la famille et les partenaires.

L'éducateur référent est celui qui fait lien. Il offre au jeune une possibilité d'appui, d'étayage. Il sert le projet du jeune, ses difficultés.

Il est garant de l'information, veille à son partage avec la direction, l'équipe, les familles et les partenaires. Il rédige les bilans de fin d'année et le PPA, sous la supervision du chef de service qui est garant de la mise en œuvre.

La désignation d'un éducateur référent pour chaque enfant ou adolescent permet que chaque projet soit porté par une personne identifiée. Il n'est en aucun cas le seul à accompagner le jeune et ne doit pas supporter les difficultés ou les risques de tensions éventuelles au sein de l'équipe.

2. L'organisation interne de l'accompagnement

a. L'organisation de la trajectoire du bénéficiaire dans la structure

La durée du suivi à l'IMP est variable. Elle est fonction de l'âge d'entrée des enfants ou des adolescents au sein de l'établissement et de leur réorientation éventuelle avant leurs 14 ans.

Les enfants ou les adolescents sont admis pour leur majorité après une période de scolarisation en classe de maternelle, de CLIS ou avant l'entrée en ULIS Collège.

Les admissions à l'âge de 6 ans, compte-tenu d'une importante liste d'attente, ne sont pas fréquentes. Elles se font plutôt à l'âge de 7 ou 8 ans, à la sortie de maternelle avec une année de maintien quand cela s'avère possible.

Un certain nombre de jeunes, compte-tenu de difficultés s'avérant trop importantes, intégreront l'IMP en cours de scolarisation en CLIS.

Enfin, un certain nombre d'adolescents sont accueillis à 11 ou 12 ans, en fin de cursus de CLIS soit pour un plein temps, soit pour un temps partagé avec l'ULIS Collège. Les deux à trois années d'accompagnement seront alors plutôt consacrées à préparer leur orientation et à développer leur autonomie.

Pour les jeunes présentant des troubles avérés du comportement et suivis en pédopsychiatrie, leur accueil se fait de préférence avec une augmentation progressive de la prise en charge en fonction de leurs capacités d'adaptation.

Si une admission peut être prononcée à tout moment, la fin de la prise en charge est le plus souvent liée à l'âge limite, soit l'année du quatorzième anniversaire. Si aucune place n'est disponible dans l'établissement souhaité par le jeune et sa famille, une année supplémentaire au sein de l'IMP peut être proposée.

L'établissement s'inscrivant dans la logique de parcours des jeunes, une réorientation peut cependant être proposée par l'établissement ou demandée par les DAP à tout moment (évolution de la pathologie, choix des DAP, déménagement, ...).

La phase de pré admission

Cette phase précède ou non l'accompagnement par l'établissement.

Toute personne en charge de l'enfant ou de l'adolescent peut faire une demande d'orientation à temps plein ou temps partiel vers l'IMP auprès de la MDPH. Les DAP peuvent par conséquent être invités à prendre contact, en amont ou parallèlement à cette demande. Cette pré-visite permet de présenter et visiter l'IMP et de communiquer toutes les informations concernant les moyens et les modalités de fonctionnement et d'accompagnement et nos valeurs. Elle tend à faciliter la prise de décision et s'inscrit pleinement dans la logique de parcours des jeunes. Cet entretien n'engage en rien ni les DAP ni l'établissement et offre la possibilité de mesurer l'adéquation entre besoins et attentes. Si le jeune n'a pas, à cette phase, de notification MDPH, une demande d'orientation pourra être effectuée.

La phase d'admission

• Réunion d'admission :

Ce rendez-vous est proposé par la direction, lorsqu'une place est disponible et que la notification d'orientation, par la MDPH, de l'enfant/adolescent vers un IMP, est effective.

Cet entretien d'informations et d'échanges avec la famille et l'enfant ou l'adolescent s'articule autour du cadre général de l'intervention de l'IMP :

- Présentation de l'établissement (fonctionnement, missions, mode d'intervention des différents intervenants, réponse aux questions, visite de l'établissement) ;
- Recueil de la parole de l'enfant ou de l'adolescent et de ses parents ; formulation de leurs demandes, de leurs attentes ;
- Clarification du cadre institutionnel et des conditions de prise en charge ;
- Validation des modalités d'accueil (temps plein, temps partiel, ...)
- Présentation détaillée du contrat de séjour ;
- Remise du dossier d'admission en fournissant toutes les explications nécessaires

(La liste des pièces à fournir et des documents à compléter et à retourner à l'IMP sont les suivantes : 1 fiche de renseignements administratifs - 1 fiche de renseignements sociaux - 1 fiche de renseignements médicaux et paramédicaux (coordonnées des différents praticiens) - 1 fiche décharge médicale - 1 fiche décharge de transport (transport des bénéficiaires par les professionnels de l'IMP) - 1 fiche d'autorisation du bénéficiaire de déplacement en autonomie - 2 fiches droit à l'image (en interne et en externe) - Le livret d'accueil – Le contrat de séjour - Le règlement de fonctionnement - La charte des droits et libertés).

Une fiche d'attestation de remise des documents est signée par les DAP.

Un courrier confirmant la date d'admission du jeune est adressé à la famille suite à l'entretien.

• Formalisation de l'admission

L'admission est formalisée, dans les quinze jours suivant l'intégration de l'enfant/adolescent, par la signature du contrat de séjour.

L'accompagnement du jeune par l'établissement peut être, si nécessaire, remis en cause à tout moment par chacune des parties. Toute demande d'arrêt d'accompagnement de l'enfant/adolescent, à l'initiative de la famille, doit être formulée par écrit.

La phase d'accueil

Durant cette période, le jeune est intégré dans son groupe éducatif et dans différentes activités en fonction des éléments recueillis à l'admission. L'accueil peut se faire de façon progressive en fonction des capacités d'adaptation de chaque enfant ou adolescent. Cette phase s'inscrit sur 3 mois, à compter du jour d'arrivée dans l'établissement. Il s'agit d'une phase d'observation. Au cours de cette période d'évaluation, l'équipe pluridisciplinaire effectue si besoin des bilans, repère les potentiels et capacités du jeune, recueille les souhaits de sa famille. Durant cette phase, des contacts sont établis avec les intervenants extérieurs.

L'élaboration et le suivi du Projet Personnalisé d'Accompagnement

- **Réunion d'élaboration du PPA (Projet Personnalisé d'Accompagnement) :**

La première réunion de synthèse a lieu dans les trois mois suivant l'admission. Elle est organisée avec les différents professionnels du secteur éducatif, thérapeutique et pédagogique qui sont intervenus pendant la phase d'observation et de bilan et les professionnels du service d'origine. Elle permet de déterminer et valider les objectifs du PPA.

- **Réunion de suivi du PPA :**

Cette réunion a lieu 6 mois après la réunion d'élaboration du PPA. Un point est effectué en réunion pluridisciplinaire avec réajustement des objectifs de travail.

- **Réunion de réactualisation du PPA :**

Les objectifs sont ensuite réévalués 1x/an en réunion de synthèse en fonction des observations de chaque professionnel : un nouveau projet est ainsi élaboré. Afin de répondre au mieux aux besoins de chaque enfant/adolescent, les partenaires extérieurs sont systématiquement invités aux réunions de synthèse.

- **Rencontre avec la famille :**

Cette rencontre suit chaque réunion d'élaboration et de suivi du PPA. Elle est animée par le chef de service en présence de l'éducateur référent. Elle permet de recueillir les impressions du jeune et de sa famille.

Elle a pour but de présenter, au jeune et à sa famille, les différentes observations et de valider avec eux les objectifs de travail.

Pour chaque PPA élaboré ou réactualisé, le chef de service et l'intervenant éducatif référent rencontrent le jeune et ses parents afin d'en faire la présentation et de recueillir leur avis sur les axes d'accompagnement proposés.

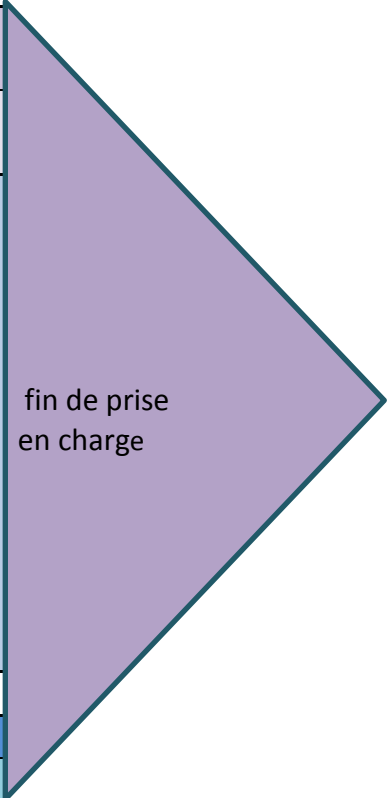
A l'occasion de chaque réunion, les parents signent les objectifs de travail. Le PPA constitue un avenant au contrat de séjour.

La préparation de la sortie

Pour la majorité des enfants et adolescents accompagnés, la sortie a lieu l'année de leurs 14 ans. Le changement d'établissement constituant un moment fort dans la vie de chaque adolescent, l'orientation est préparée avec ce dernier et sa famille en moyenne deux ans avant la sortie. L'accent est mis sur le travail de l'autonomie à l'extérieur. Lors des réunions de retour de synthèse, la sortie future et les possibilités qui s'offrent à leur enfant sont systématiquement

abordées avec les DAP. Afin de les aider dans leur prise de décision, nous les encourageons vivement à aller visiter, avec leur jeune, les trois IMPRO du secteur, cette orientation étant la plus fréquemment proposée par l'équipe pluridisciplinaire.

admission	au bout de 3 mois	au bout de 6 mois	1 an après	puis tous les ans	préparation sortie pendant 2 ans
temps de rencontre	temps d'observation et d'évaluation	accompagnement			
livret d'accueil règlement de fonctionnement contrat de séjour Charte des Droits et Libertés	réunion d'élaboration du PPA retour aux DAP validation des objectifs	suivi du PPA retour aux DAP validation des objectifs		suivi du PPA retour aux DAP validation des objectifs visite des IMPRO du secteur journée d'intégration IMPRO	
attribution éducateur référent					
projet éducatif		projet pédagogique		projet de soins	
Réunion de rentrée / Fête de Noël / Portes Ouvertes / Kermesse					



Les différentes phases du parcours de l'enfant /adolescent au sein de l'IMP

b. L'organisation de l'activité

Chaque enfant ou adolescent dispose d'un emploi du temps réactualisé chaque trimestre en fonction des activités du groupe et des objectifs de son PPA.

- Journée type à Haguenau

8H30 – 8H45 :

Accueil des enfants :

- soit au portail côté cour pour ceux qui viennent par le biais du ramassage
- soit à l'accueil pour tous les autres

Deux éducatrices recueillent les informations transmises et orientent les enfants dans leurs groupes respectifs

Dans leur groupe, les enfants déposent leur carnet de liaison sur le bureau. Les éducatrices en prennent connaissance et transmettent aux personnes concernées les informations si nécessaire.

8H45 – 9H15 :

- Rituel avec les éducatrices et/ou les enseignantes (appel, météo, date)
- 1 fois/semaine, un temps de mise en corps est animé par une professeur d'EPS. Ce temps vise à :
 - Améliorer les perceptions corporelles pour favoriser une meilleure organisation motrice
 - Centrer les enfants sur leurs perceptions et leur enveloppe corporelle
- Préparation pour les activités spécifiques (équithérapie, cirque, ...)

9H15 – 12H :

• En interne :

- Classe interne pour les enfants concernés
- Prise en charge thérapeutique individuelle ou en groupe
- Activités éducatives, pédagogiques, cognitives, manuelles....

• En externe:

- Classe externalisée pour les jeunes concernés à l'école des Roses (trajet assuré par l'enseignante et un accompagnateur)
- Activités physiques : cirque, piscine, EPS, danse
- Activités éducatives, pédagogiques, cognitives, manuelles....
- Equithérapie

Un temps de goûter et de récréation sont proposés aux enfants.

Durant la matinée un groupe d'enfants met la table avec une éducatrice.

12H – 13H :

Repas en groupe à la salle à manger

13H – 14H00 :

Passage aux toilettes/changes
Brossage des dents
Reprise des suivis thérapeutiques
Départ pour la classe externe
Récréation
Départ pour les activités extérieures

Certains jours de la semaine, un temps calme, encadré par l'infirmière, est proposé à certains enfants en fonction de leurs besoins.

Entre 13H et 14H :

Deux temps d'enseignement sont proposés à des jeunes pour lesquels le travail en groupe ou en autonomie est difficile.

14H – 16H :

Prise en charge thérapeutique individuelle ou en groupe

Activités éducatives

Deux fois par semaine, un temps de classe en interne est proposé, de 14H à 15H30, à des jeunes pour lesquels le travail en grand groupe ou en autonomie est difficile.

16H – 16H15 :

Départ des enfants

– Journée type à Wissembourg

8H30 – 8H45 :

Accueil des enfants/adolescents non scolarisés le matin avec temps de jeux jusqu'à 9h. Les enfants déposent leur carnet de liaison sur le bureau. Les éducatrices en prennent connaissance.

Les enfants scolarisés sont véhiculés par le transporteur jusqu'à l'école Wentzel.

Pour les enfants restants à l'antenne :

9H-9H45 :

Rituel date, météo avec reprise du repérage temporo-spatial par le biais de différents supports

9H45-10H :

Passage aux toilettes et habillage

10H-10H30 :

Récréation avec les enfants de l'école maternelle de l'Europe

10H30- 11H45 :

Activités. Certaines se font avec un groupe d'enfants de l'école maternelle dans leurs locaux ou à l'IMP

11H45-12H15 :

Retour du groupe classe
Temps libre. Deux enfants dressent la table à tour de rôle.

12H15-12H30 :

Rangement
Passage aux toilettes
Lavage des mains

12H30-13H30 :

Repas livré par le traiteur

13H30-14H :

Brossage des dents
Participation aux tâches quotidiennes
Temps de jeux
Deux fois par semaine, trois enfants sont accompagnés à la classe externalisée

14H-15H45 :

Activités. Certaines, pour les plus petits, ont lieu avec un groupe d'enfants de l'école maternelle dans leurs locaux ou à l'IMP.

15H45-16H :

Distribution des cahiers
Passage aux toilettes
Habillage

16H :

Départ

Tous les vendredis, présence de la psychomotricienne : équithérapie (organisation par quinzaine), PEC individuelles.

Tous les mardis matins, intervention de la responsable de la ludothèque en alternance à l'IMP ou dans la classe externalisée.

Une fois par mois, l'infirmière se déplace pour animer un atelier autour de l'Hygiène.

3. Les volets techniques du projet d'établissement

Chaque intervenant travaille en lien étroit avec l'ensemble de l'équipe pluridisciplinaire. Ce lien est assuré par le biais des réunions et par les échanges formels et informels.

Le chef de service est garant du PPA de chaque enfant ou adolescent accompagné.

Chaque projet s'articule autour du socle commun que sont la socialisation, le développement cognitif, l'autonomie, la communication, le bien-être et l'épanouissement.

a. Le projet éducatif

- L'ouverture sur l'extérieur

Un des axes forts du projet éducatif est l'ouverture sur l'extérieur. Ce facteur favorise la sensibilisation au handicap, la reconnaissance de notre spécificité et le développement des partenariats. Pour les enfants et les adolescents que nous accompagnons, cette ouverture permet de développer:

- L'intégration dans leur environnement
- La familiarisation aux différents lieux publics
- La prise de conscience de la diversité des règles en fonction de la spécificité de chaque lieu
- L'ouverture à des univers différents
- Les découvertes culturelles
- La participation à différents événements de la cité (fête du houblon, chasse aux œufs,....)

- Les groupes de référence, leurs activités

Le groupe de référence constitue le premier espace de vie pour l'enfant ou l'adolescent. Ces derniers sont répartis :

A Haguenau, en 3 groupes définis selon la logique d'affectation en classe,

- Les Dinos
- Les Crocos
- Les Hippos

A Wissembourg, 1 groupe défini selon la logique géographique (réduction des temps de parcours)

- Les Ouistitis

Le groupe représente un espace qui permet d'acquérir des repères et de travailler les règles de vie.

En début d'année scolaire, chaque groupe établit un projet qui tient compte des PPA de chacun.

Les objectifs du travail éducatif et pédagogique au sein des groupes de référence sont de :

- proposer aux enfants et aux adolescents un cadre favorisant le développement de l'autonomie (habillage, hygiène et propreté, repas, repères spatio-temporels, vie quotidienne, découverte de l'environnement)

- leur permettre de développer leur curiosité et leur ouverture à la culture
- les familiariser à diverses techniques de travail à l'aide de supports variés
- favoriser la communication, le langage
- développer les compétences de chacun
- proposer des temps de stimulation cognitive
- mobiliser, réinvestir les prérequis et/ou les acquis scolaires

Le projet de chaque groupe s'inscrit dans un processus dynamique de socialisation. Le groupe favorise les échanges. C'est un lieu où chacun, soutenu par l'adulte, se familiarise avec les règles de vie, apprend la coopération, l'action au sein d'un collectif et évolue vers le désir de faire avec les autres.

Un certain nombre d'activités ont lieu à l'extérieur de l'IMP, avec l'ensemble du groupe et fonctionnent sur un rythme trimestriel :

Graine de cirque, piscine, danse

Ces activités sont animées par les éducatrices et les professeurs de sport.

- Les activités transversales:

Outre les activités proposées par le groupe de référence, un certain nombre d'entre elles ont lieu à l'extérieur du groupe et/ou de l'IMP. Elles ont pour objectif de répondre au plus près aux PPA et s'inscrivent en complémentarité des activités réalisées par chaque groupe. Ces activités transversales sont proposées en fonction des potentialités des enfants/adolescents. Elles permettent de développer les capacités, de diversifier les expériences et d'aller à la rencontre de l'autre (jeunes et adultes).

Elles sont à visée éducative et/ou thérapeutique et sont animées par les éducatrices, les thérapeutes et les professeurs de sport :

« débrouillardise », couture, nature et découverte, atelier cognitif, éveil sensorimoteur, danse, corps à corps, éveil musical, aquagym, équithérapie, piscine.

Les activités transversales sont proposées par trimestre ou à l'année.

- Les activités d'éducation physique et sportive

Les professeurs de sport, secondés selon les activités par un membre de l'équipe éducative, proposent un éveil aux perceptions corporelles afin de participer à la connaissance du corps, à la structuration du schéma corporel, de contribuer à l'organisation motrice et aux repères dans le temps et l'espace.

Elles proposent, au moyen de situations pédagogiques adaptées, construites en puisant dans des activités physiques diverses, de développer la motricité globale et d'aller vers une motricité et une organisation corporelle de plus en plus fine et nuancée.

L'enfant/adolescent traverse des situations où il se trouve confronté à lui-même, à l'autre et aux autres : espace corporel personnel (perception et coordination motrice), lien avec partenaire(s), place dans le groupe.

L'enfant/adolescent renoue avec le plaisir fonctionnel de la mise en mouvement du corps, améliore la connaissance de ses réactions corporelles et personnelles face à l'effort et à la nouveauté. Il prend conscience de ses capacités physiques et enrichit son répertoire d'actions motrices.

Les multiples propositions favorisent sa concentration, sa conscience corporelle pour avoir la fierté et le plaisir de réussir et de progresser dans sa motricité.

La pratique des activités physiques contribue largement au développement des gestes de base, de l'autonomie de la vie quotidienne ou au maintien de la santé et de la mobilité. Elle participe

également à l'éveil de la curiosité motrice, à la dynamisation de la personne et constitue un terrain relationnel très riche ainsi qu'un lieu de valorisation qui développe la confiance en soi et les connaissances sportives.

Organisation :

En fonction des locaux et dans le cadre de la prise en compte des objectifs des PPA les professeurs de sport proposent des activités : cirque, danse, relaxation, activités physiques d'expression, corps à corps, athlétisme adapté, activités aquatiques, parcours à thème(s), activités gymniques, mise en corps.

Tous les enfants/adolescents bénéficient d'un à deux ateliers d'éducation physique par semaine.

L'utilisation d'espaces extérieurs à l'IMP implique de nombreux déplacements à pied, encadrés par un professeur d'EPS et un ou plusieurs membres de l'équipe éducative.

L'ouverture sur la cité permet aussi l'apprentissage des codes sociaux et des règles de sécurité de base en situation réelle : respect du code de la route, comportement adapté.

Les enfants/adolescents doivent disposer d'une tenue de sport complète à l'IMP. Chaque pratique sportive nécessite le port d'une tenue adaptée que le jeune revêt avant de partir de l'IMP ou sur le lieu de l'activité. Le changement de tenue permet de développer les capacités d'autonomie.

L'évaluation de l'activité est intégrée dans le bilan d'évolution éducatif.

- Les échanges entre Haguenau et Wissembourg :

Le lien est maintenu entre les différents groupes d'Haguenau et de Wissembourg. Des échanges ont lieu à plusieurs moments de l'année :

- Ponctuellement, des groupes d'Haguenau vont passer une journée avec le groupe de Wissembourg.
- Les enfants/adolescents de Wissembourg participent à tous les temps forts organisés à Haguenau (fête de Noël, carnaval, fête de fin d'année, spectacles,...).
- Sorties communes (plan d'eau, pique-nique, ...)

- Les temps qui rythment la journée :

• L'accueil :

Chaque jeune est accueilli sur son groupe de référence entre 8H30 et 8H45. C'est un moment d'échanges et de transmission d'informations qui marque le début de la journée à l'IMP. Chaque enfant ou adolescent investit ce temps comme il le souhaite.

• Le rituel de la date/ météo :

Il a lieu chaque matin, après le temps d'accueil. Il marque le démarrage de la journée, avant le départ pour la classe interne ou externe ou le commencement des activités. A Haguenau, les enseignantes s'associent aux éducatrices pour ce temps. A Wissembourg, ce rituel se fait soit en classe, soit sur le groupe.

• Le goûter :

En accord avec les représentants des parents et suite au constat que de plus en plus d'enfants ne prennent pas le petit déjeuner, le goûter a été déplacé au matin. Il n'y a pas à ce jour, de goûter à Wissembourg.

- **Le repas :**

Moment de partage, l'accent est mis sur l'autonomie, la découverte de saveurs, le respect des règles. Les repas sont préparés sur place, par le cuisinier de l'IMP. Le temps du repas fait partie intégrante de notre accompagnement éducatif.

Une attention particulière est apportée à l'équilibre alimentaire. A Haguenau, les repas sont élaborés en collaboration étroite avec l'infirmière et par le cuisinier, formé en diététique. Les menus sont soumis ponctuellement à une diététicienne extérieure. A Wissembourg, les repas sont livrés par un traiteur.

A Haguenau, une commission repas composée de professionnels de l'équipe éducative, du cuisinier, de l'infirmière et de la direction se réunit 3 fois par an. Les enfants peuvent être amenés à participer à cette commission. Cette dernière a pour objectif de croiser les regards sur la composition des menus, leurs variétés et de proposer des animations autour de repas ou de journées à thème. Elle permet également la coordination entre le cuisinier et l'équipe éducative.

Les régimes alimentaires particuliers, médicaux ou culturels sont respectés dans la limite des possibilités.

Les tables sont dressées et débarrassées à tour de rôle par les enfants encadrés par leurs éducatrices.

La fin du repas est le moment choisi pour souhaiter les anniversaires.

- **Les récréations :**

Temps de jeux collectifs, de détente, d'échange ou de « récupération », ce moment, surveillé par les professionnels de l'équipe éducative, se déroule soit dans la cour de l'IMP, soit dans les groupes lorsqu'il pleut.

De petites animations sont parfois proposées, permettant aux enfants/adolescents « d'apprendre » à jouer ensemble, de faire des choix de jeux, ...

- **Le départ :**

Le départ s'effectue entre 16h et 16h15. Les jeunes sont dans leur groupe de référence avant le départ. Ils rassemblent leurs affaires et en particulier le cahier de liaison. Ce temps marque la fin de la journée. Les enfants/adolescents sont accompagnés dans la cour par leurs éducatrices qui veillent à ce que chacun soit dirigé vers le bon véhicule.

Chaque jeune est équipé d'un badge de couleur signifiant au chauffeur de chaque véhicule s'il est autorisé ou non, par ses DAP, à rentrer seul à son domicile depuis le point de rendez-vous. Si l'enfant/adolescent n'a pas l'autorisation de rentrer seul, les DAP ou toute autre personne désignée par eux sont tenus d'être présents au point de ramassage à l'horaire fixé.

Les parents qui assurent les trajets de leur enfant/adolescent attendent ces derniers à l'accueil.

b. Le projet pédagogique

Tous les enfants ou adolescents accompagnés bénéficient d'une prise en charge pédagogique :

- soit dans le cadre de leur groupe de vie pour ceux qui sont au stade des prérequis, ou dont les troubles du comportement ne sont pas compatibles avec une intégration même partielle en classe. Pour ces derniers, l'accent est mis sur l'éveil et les activités de manipulation du tout petit, les apprentissages cognitifs, le développement des capacités d'attention, d'observation, d'identification, de mémorisation, de symbolisation et de

logique. Le travail des règles et limites est souvent encore prépondérant par rapport aux apprentissages scolaires.

- soit dans le cadre d'une scolarisation en classe interne ou en classe externalisée.

L'unité d'enseignement est constituée de trois classes :

- A Haguenau, 1,8 ETP répartis en une classe interne et une classe externalisée à l'école élémentaire des Roses

- A Wissembourg, 0,7 ETP soit une classe externalisée à l'école élémentaire Wentzel.

L'enseignement est assuré par trois enseignantes détachées par l'Education nationale qui ont pour mission de permettre aux élèves d'entrer dans les apprentissages et de construire leurs savoirs. Les deux classes externalisées ont pour objectif supplémentaire de faciliter l'inclusion des élèves accueillis en milieu ordinaire. Pour ce faire, les enseignantes s'appuient sur toutes les disciplines enseignées à l'école, en référence au socle commun de connaissances, de compétences et de culture et aux programmes officiels du ministère de l'Education nationale en vigueur. Chaque enseignante conserve sa spécificité dans une démarche pédagogique commune et concertée. La collaboration est effective avec les éducatrices de chacun des groupes.

Les enseignantes élaborent et mettent en place un Projet de l'Unité Pédagogique (PUP) qui s'inscrit dans le triptyque éducatif, pédagogique et thérapeutique du projet global de l'IMP. Il s'insère ainsi pleinement dans le projet associatif ainsi que dans le projet d'établissement. Les enseignements dispensés et adaptés aux besoins de chaque élève tiennent compte des projets d'école des deux écoles élémentaires.

Dans le cadre du PUP, l'élaboration de projets fédérateurs vise la collaboration avec les autres, la socialisation et l'ouverture sur le monde et sont développés à partir de thèmes choisis (préparations culinaires, découverte des insectes, création de contes, sécurité routière, mer, métamorphose...). La pédagogie en place permet de développer des savoirs, des savoir-faire et des savoir-être liés à la gestion du projet. Les enseignements sont dispensés en classe entière selon une pédagogie interactive, et/ou en petits groupes et/ou en temps de travail individualisés.

Pour chaque jeune, un Projet Personnel de Scolarisation (PPS) est élaboré. Il vise à apporter un éclairage pluridimensionnel sur les potentialités et les difficultés de l'élève. Il permet de définir le groupe classe dans lequel l'enfant/adolescent est intégré.

Les enseignantes participent aux échanges avec leur environnement professionnel lors des réunions de synthèse, d'équipe de suivi de scolarisation et apportent leur éclairage sur le comportement et les acquisitions, sur les démarches entreprises et les adaptations mises en place.

Une collaboration entre les différents acteurs permet de définir les démarches et les adaptations nécessaires à la progression de chaque jeune et de dépasser ses difficultés au service de son projet global.

Chaque enfant/adolescent scolarisé est évalué en début et en cours d'année scolaire. Chacun possède un livret scolaire contenant un bulletin remis chaque semestre aux parents, un « livret personnel de connaissances, de compétences et de culture » délivré en fin de parcours à l'IMP. Ces deux documents constituent un outil d'accompagnement et de validation des compétences et connaissances acquises.

Différents outils, élaborés conjointement, sont utilisés ponctuellement et selon les enfants/adolescents :

- le contrat individuel, outil de progrès, qui permet de préciser avec lui les tenants et les aboutissants du travail à mener
- la fiche de progrès, outil de référence, pour construire du sens et repérer les progrès de l'élève ; élaborée par l'enseignante pour situer le niveau de l'élève
- la fiche de suivi complétée par l'enseignante tout au long de l'année scolaire
- le cahier de progrès qui permet à l'élève de faire le point sur ses compétences et ses progrès.

Le cahier de liaison est transmis régulièrement aux parents. Une rencontre individuelle leur est proposée une fois par an. Ces derniers peuvent solliciter d'autres rencontres durant l'année. Les journées portes ouvertes et les fêtes (Noël, kermesse...) constituent autant d'occasions de rencontres et d'échanges.

La scolarisation en classe interne

La scolarisation est assurée par demi-journée de 9H à 12H pour un groupe de 5 à 8 élèves et par plages de 30 minutes à 1H30 pour des binômes les après-midis.

La classe interne a pour mission de permettre aux élèves d'entrer dans les apprentissages et de construire leurs savoirs.

Les niveaux sont hétérogènes et varient selon les années. Ainsi, l'action pédagogique est individualisée.

La scolarisation en classe externalisée

A l'école des Roses à Haguenau, la classe accueille 8 à 9 élèves de 9H15 à 12H ou de 13H15 à 16H.

A l'école Wentzel à Wissembourg, la classe accueille 8 à 9 élèves de 8H45 à 11H45. Deux fois par semaine, 3 à 4 enfants sont scolarisés de 14H à 16H.

Les trajets sont encadrés par l'enseignante et une éducatrice ou un stagiaire. Ils permettent de concrétiser un certain nombre d'apprentissages appris en classe et de renforcer la connaissance des règles de sécurité à l'extérieur.

Outre les objectifs décrits précédemment, leur implantation permet l'organisation de temps d'inclusion individuelle et de passerelles collectives dans des classes dites ordinaires. Ces temps partagés ciblent la confrontation des compétences, la rencontre, la communication. Les inclusions sont définies par le PPS.

La scolarisation en classe externalisée n'est pas liée au niveau des compétences cognitives ni à l'âge de l'élève, mais doit répondre au projet d'intégration que propose l'école. Ainsi un élève peu autonome ou présentant une importante angoisse fréquentera la classe interne à l'IMP même si son niveau scolaire de référence correspond à celui d'un élève de CP ou de CE1.

La scolarisation à temps partagé

Pour un certain nombre d'enfants/adolescents, un accompagnement à temps partagé entre une classe de CLIS ou d'ULIS Collège et l'IMP peut être proposé et organisé. La complémentarité des deux dispositifs permet d'apporter la réponse la plus proche possible aux besoins repérés.

Pour ces enfants/adolescents, la prise en charge à l'IMP est axée sur le réinvestissement des apprentissages scolaires dans les activités proposées, sur la motricité et l'autonomie.

Ce temps partagé peut permettre de préparer et d'assurer des périodes de transition du milieu ordinaire vers le milieu spécialisé ou du milieu spécialisé vers le milieu ordinaire.

c. Le projet thérapeutique

L'action thérapeutique au sein de l'IMP se développe dans l'intérêt de l'enfant/adolescent et dans le cadre du PPA. Elle s'articule étroitement avec les volets éducatif et pédagogique avec lesquels elle est interdépendante.

Elle vise à soutenir le jeune dans l'acquisition d'une meilleure utilisation de ses capacités au niveau moteur, psychomoteur, du langage, de la communication ainsi que dans son développement personnel et sa relation aux autres.

L'établissement est en mesure de proposer des prises en charge en orthophonie, en psychomotricité ainsi que des suivis psychologiques.

Les thérapeutes interviennent auprès des enfants/adolescents sur la base des indications formulées par le pédopsychiatre, en s'appuyant sur les observations de l'équipe pluridisciplinaire, lors des réunions de synthèse.

A l'admission, si les bilans psychomoteur, orthophonique et psychologique sont récents et exploitables, ils ne sont pas refaits. Durant toute la période d'accompagnement, ils sont effectués sur indication médicale.

Le suivi est évalué et réajusté par rapport aux progrès et besoins des enfants/adolescents au moins une fois par an, lors des réunions de synthèse.

Les prises en charge peuvent se réaliser en individuel ou en atelier thérapeutique collectif.

Durant le suivi, les consultations pour avis psychiatrique se font à la demande du chef de service suite à un échange avec les professionnels concernés.

Une réunion en présence du pédopsychiatre pour faire le bilan des indications thérapeutiques aura lieu au mois de juin de chaque année.

Chaque thérapeute rédige un compte rendu annuel des prises en charge.

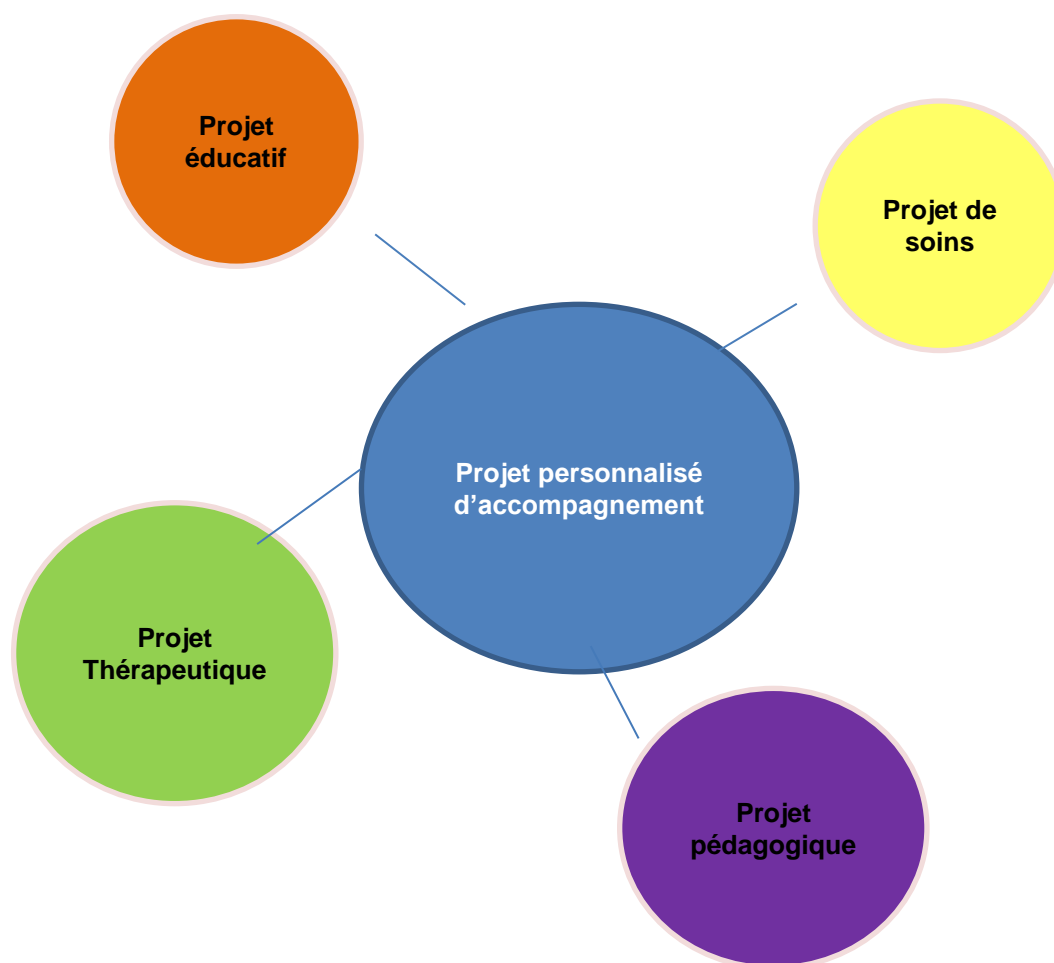
d. Le projet de soin

Le projet de soin prend en compte l'enfant/adolescent dans sa dimension globale. A ce titre :

- Le médecin généraliste coordonne le parcours de soin de chaque jeune accompagné. Il veille à recueillir tous les renseignements médicaux, assure la mise à jour des dossiers et les liens avec les médecins traitants et les différents spécialistes.

- Le pédopsychiatre apporte son éclairage à la réflexion de l'équipe pluridisciplinaire. Il assure une fonction de dépistage et d'écoute. Il garantit les liens avec les praticiens intervenants auprès des enfants/adolescents à l'extérieur et les oriente, si nécessaire, vers les structures spécialisées.

- L'infirmière prend en compte la dimension de bien-être. Outre les soins infirmiers et le traitement des urgences, elle mène une action éducative, d'accompagnement, de conseil, de prévention et de suivi autour de la santé. A ce titre, elle propose des prises en charge individuelles ou en petits groupes orientés sur l'hygiène et l'image de soi. Elle développe les liens avec les familles par des rencontres à l'établissement et/ou à domicile. Elle contribue à la tenue des dossiers médicaux et à la transmission d'informations adaptées.



4. L'ancrage de l'établissement dans son environnement ; partenariat et ouverture vers « l'extérieur »

L'établissement est depuis de nombreuses années ouvert sur l'extérieur. Il inscrit son action dans le cadre du territoire de santé 1.

Il se veut ouvert sur la cité et reconnu comme concourant à l'éveil et la scolarisation des enfants/adolescents à besoins spécifiques.

Les professionnels mettent en œuvre toutes les actions favorisant cette reconnaissance auprès des élus, des administrations, des associations, des personnes et services agissant sur ce territoire.

Les différents partenariats visent à mettre en avant les compétences des enfants/adolescents que nous accompagnons et à faire connaître et reconnaître le handicap.

Un certain nombre de partenariats sont formalisés par une convention.

a. Le partenariat dans la prise en charge de l'enfant/adolescent

Il concerne principalement les professionnels de l'Education nationale, de services de pédopsychiatrie, des travailleurs sociaux, des professionnels de la Protection de l'Enfance, les professionnels libéraux.

Les rencontres sont articulées autour des PPA des enfants/adolescents que nous accompagnons. Si elles ont lieu le plus souvent à l'initiative de l'IMP, les professionnels se rendent disponibles pour les rendez-vous organisés par nos différents partenaires. Dans le cadre de la prise en charge, deux services de l'Association ARSEA travaillent plus particulièrement en partenariat avec l'IMP :

- **Le service AEMO d'Ostwald**

Un certain nombre d'enfants/adolescents sont suivis conjointement par nos deux services. Les contacts sont pris chaque fois que nécessaire et les échanges autour des situations communes sont facilités. Il serait toutefois intéressant de proposer des temps d'information de chacune des équipes afin de mieux repérer les rôles et les missions de chacun.

- **L'IMP « Les Catherinettes » à Colmar**

La collaboration est effective entre les deux équipes de direction qui n'hésitent pas à mener des réflexions communes sur l'évolution des supports et la réactualisation des documents.

b. Le partenariat au service de l'insertion sociale

- **Les associations culturelles**

Les dynamiques associatives d'Haguenau et de Wissembourg offrent de nombreuses possibilités d'ouverture aux enfants/adolescents de l'IMP. Utilisation hebdomadaire de locaux, spectacles de théâtre, temps festifs, chasse aux œufs de Pâques, expositions artistiques, manifestations musicales constituent autant d'occasions d'insertion sociale.

A Haguenau, le partenariat avec la médiathèque a été réactivé au courant de l'année 2014. Les enfants/adolescents de l'IMP vont régulièrement emprunter des livres. Le partenariat va ainsi se renforcer à l'occasion des 900 ans de la ville d'Haguenau en 2015 en multipliant les actions communes.

A Wissembourg, les liens sont forts avec la ludothèque, sa responsable intervenant chaque semaine en alternance dans les locaux de l'IMP ou au sein de la classe externalisée. Elle est force de proposition en multipliant les jeux mis à disposition.

- **Les associations de soutien et les clubs-services**

Forts présentes tout au long de l'année, elles organisent des manifestations auxquelles elles convient les enfants/adolescents et, selon les cas, les DAP, tels par exemple la forêt enchantée, le baptême de l'air et la journée à Didiland à l'initiative des Kiwanis Haguenau, Lion's clubs et Rotary.

La participation des enfants/adolescents de l'IMP à ces actions constitue là encore un gage d'insertion, de reconnaissance de la différence et d'ouverture.

Ces mêmes associations, nous apportent leur soutien inconditionnel par des dons, fruit des recettes des actions qu'elles organisent et qui permettent de financer des équipements selon nos besoins et/ou de participer activement à l'organisation de nos propres manifestations telles que les « Petits Bleus ».

Outre l'aide technique et financière, ces partenaires permettent de faire connaître les besoins et potentialités des jeunes accompagnés par l'IMP.

▪ **La maison de retraite de Marienthal**

Ce partenariat se poursuit par des rencontres régulières organisées tantôt à la maison de retraite, tantôt dans les locaux de l'IMP. Ces temps forts réunissent un groupe d'enfants/adolescents et de personnes âgées autour d'activités de chants, de séances de cuisine et d'activités manuelles.

L'année est marquée par quelques temps forts au moment des fêtes de Noël, à Mardi gras et en fin d'année scolaire.

▪ **Le Mont des Oiseaux**

Cet établissement accueille en internat des enfants et adolescents polyhandicapés et déficients intellectuels. Une convention, signée en 2013 lie nos deux établissements pour l'accueil régulier d'enfants du Mont des Oiseaux à l'antenne de Wissembourg et pour des séances d'équithérapie, par l'IMP, du complexe équestre de nos partenaires.

▪ **Le CAMSP APF d'Haguenau**

Une convention a également été signée avec ce partenaire en 2013. Ces deux établissements s'inscrivent dans une logique de parcours des enfants accompagnés. Ainsi, des rencontres entre professionnels sont formalisées suite aux admissions d'enfants du CAMSP à l'IMP. Des visites de l'établissement sont régulièrement organisées ou proposées.

La convention prévoit également la mutualisation et le partage de formations par les équipes.

▪ **Les Mairies**

Que ce soit sur Haguenau ou sur Wissembourg, les deux municipalités sont soucieuses d'intégrer les enfants/adolescents de l'IMP aux différentes manifestations qui rythment l'année.

Sur Haguenau :

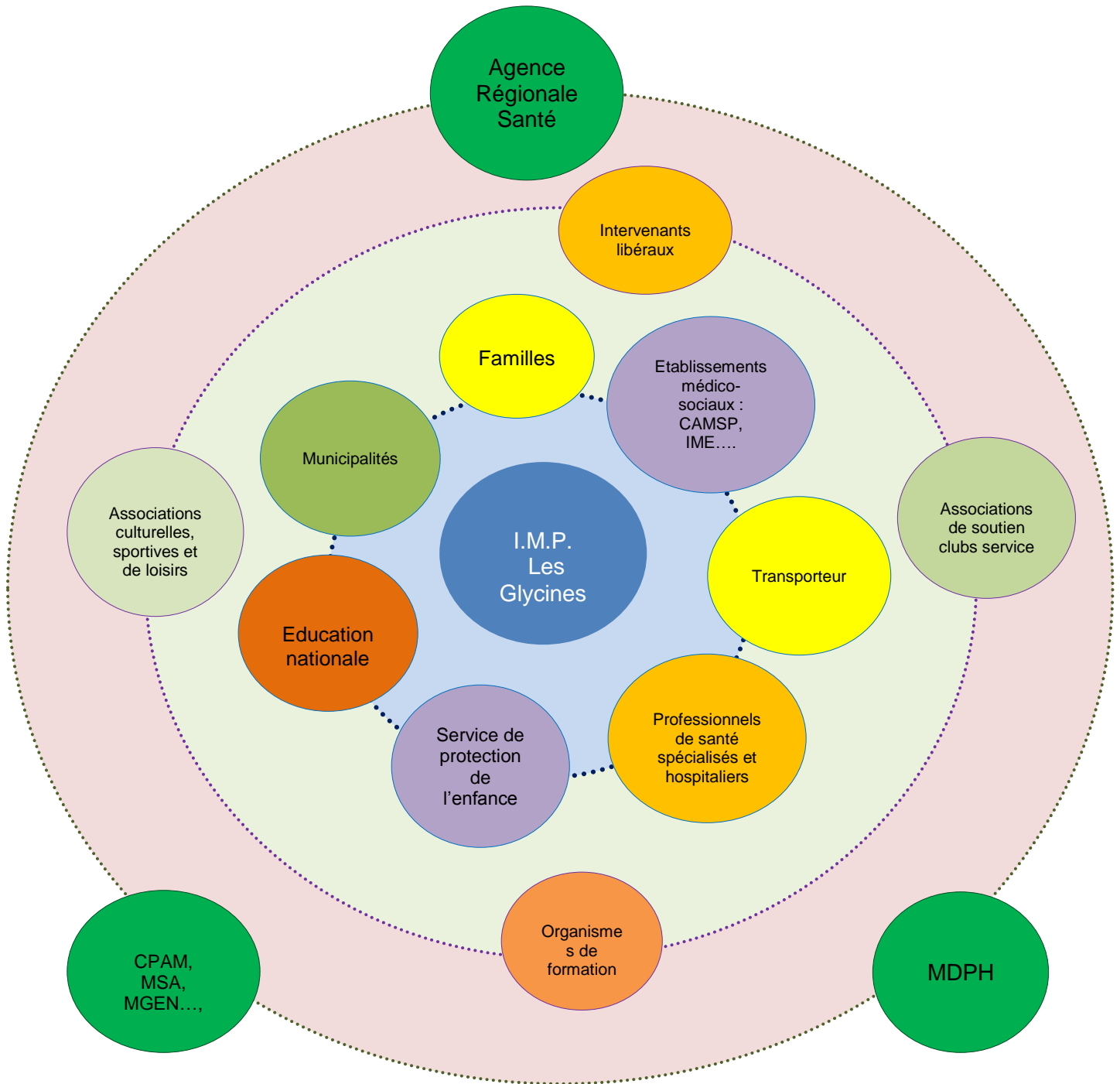
Festival du Houblon

Sur Wissembourg :

Concours de décorations de sapins de Noël

Chasse aux œufs

Identification des partenaires



Constats

1. Grille du PPA non satisfaisante
2. Manque de coordination du pôle thérapeutique

Axes d'amélioration

1. Retravailler la grille PPA et le recueil des objectifs de travail
2. Améliorer la coordination du pôle thérapeutique





IV. Les ressources et moyens de l'établissement

1. Les Ressources Humaines

a. Les moyens humains

Les ETP correspondent aux postes en place au 31/12/2014.

Le pôle administratif

Direction : 1 ETP mutualisé avec le SESSAD

La directrice, par délégation du conseil d'administration de l'ARSEA et sous l'autorité du Directeur Général, exerce une fonction de direction technique, administrative, de gestion et d'animation du service. Elle engage à ce titre sa responsabilité à travers la mise en œuvre des actions éducatives, pédagogiques et thérapeutiques.

- Elle participe à l'élaboration et à la mise en œuvre des politiques territoriales d'action sanitaire, sociale et médico-sociale et à leur évaluation.
- Elle définit et conduit un projet de structure à visée stratégique et opératoire.
- Elle manage et gère les ressources humaines et la communication.
- Elle gère la structure au niveau économique, financier et logistique

Le poste de direction émerge sur le budget de l'IMP Les Glycines.

Chef de service : 1 ETP mutualisé avec le SESSAD

La chef de service seconde la directrice et peut être amenée à la remplacer en cas d'absence. En étroite relation avec la directrice, la chef de service :

- est garante de la mise en œuvre du projet de service, de la cohérence des actions mises en place, dans le respect de la réglementation en vigueur et dans le souci d'un accompagnement bienveillant
- encadre, anime et conduit une équipe pluri-professionnelle
- supervise les horaires de l'équipe pluridisciplinaire et se charge, avec le secrétariat, du bon fonctionnement général du service
- communique et s'implique dans les dynamiques institutionnelle et partenariale
- est le garant de la cohérence et de la mise en œuvre du PPA de chaque jeune.

Le poste de chef de service émerge sur le budget du SESSAD Les Glycines.

Secrétaire de direction : 1 ETP

- Elle assure l'accueil téléphonique et physique des personnes.
- Elle assure la transmission des informations orales et écrites entre les DAP, la direction et l'équipe pluridisciplinaire.
- Elle assure la rédaction, la saisie et la mise en forme des documents.
- Elle est chargée de la tenue des dossiers. Elle s'assure de la bonne circulation des informations (transmission des appels et des messages téléphoniques, transmission des messages électroniques, envoi et réception des courriers).
- Elle gère la facturation, la tenue de la caisse, les relations avec les prestataires extérieurs et les fournisseurs.
- Elle est en relation avec les services de la Direction Générale et s'occupe de la gestion administrative du personnel.
- La secrétaire de direction est responsable également de l'invitation des partenaires aux réunions de synthèses.

- Elle prépare les dossiers d'orientation ou de prolongation qui sont examinés lors de la CDAPH.
- Elle assiste la Directrice afin d'optimiser la gestion de son activité et faciliter sa prise de décision (recherche et communication des informations, structuration des dossiers)
- Elle propose des axes d'amélioration de la qualité des prestations administratives
- Elle gère un stock de consommables
- Elle réceptionne et transmet les informations aux différents interlocuteurs

Le pôle médical

Médecin généraliste coordonnateur : vacataire à raison de 2 H hebdomadaires

- Il assure le suivi sanitaire des enfants/adolescents accueillis et de l'établissement.
- Il voit chaque enfant ou adolescent à l'admission en présence des DAP et à chaque fois que la coordination du parcours médical le nécessite. Il écoute la famille et retrace le parcours de l'enfant/adolescent
- Il fait la demande des bilans existants auprès des différents spécialistes
- Il assure la coordination avec le médecin traitant et les spécialistes, avec la famille et avec l'équipe pluridisciplinaire à laquelle il transmet les informations nécessaires
- Il supervise, à partir des carnets de santé, le suivi vaccinal et parfois thérapeutique des enfants/adolescents
- Il met en place et supervise (avec l'aide de l'infirmière) les protocoles d'urgence, les traitements éventuels et assure un suivi mensuel.
- Il supervise les menus et apporte information et conseil en cas de régime alimentaire spécifique
- Il assure les « urgences » de toute nature concernant le quotidien de l'IMP (traitement-contagiosité-éviction scolaire...)
- Il se rend disponible pour répondre aux questions des professionnels et des familles concernant la santé et les prises en charge des enfants.
- Il s'informe et donne ses directives (en particulier auprès de l'infirmière, interlocuteur privilégié) pour une meilleure prise en soins.
- Il supervise les actions concourant à la mise en place et au respect des politiques de santé publique.

Pédopsychiatre : 0.12 ETP

- Il participe au travail de l'équipe pluridisciplinaire selon différents axes :
 - o une fonction de dépistage
- Il assure une première consultation qui permet de reprendre l'histoire personnelle et familiale, d'évaluer les difficultés du jeune et de sa famille, les aspects organiques, sociaux et environnementaux du déficit.
- Il prend contact avec le médecin de famille et les médecins spécialisés concernés chaque fois que nécessaire.
- Il assure les liens avec les praticiens intervenant auprès du jeune chaque fois que nécessaire et oriente vers une structure extérieure spécialisée.
 - o une fonction d'écoute
- Il peut proposer un accompagnement psychothérapeutique à l'extérieur au jeune et aux parents.
 - o une fonction institutionnelle

- Il participe à la réflexion de l'équipe sur l'évolution et le comportement du jeune.
- Il intervient dans l'argumentaire des demandes de dossiers à la MDPH.

Le pôle thérapeutique

Psychologue : 0.35 ETP

- A l'admission et lors des orientations, sur indication du pédopsychiatre, la psychologue assure la passation des bilans psychométriques et des tests projectifs et veille à leurs restitutions aux DAP.
- Elle assure, sur indication du pédopsychiatre, le suivi psychologique au terme d'une élaboration collective en équipe pluridisciplinaire.
- Elle rédige un compte-rendu d'évolution annuel pour le jeune bénéficiant d'un suivi psychologique.
- Elle participe aux réunions de synthèses, aux réunions pluridisciplinaires et au travail d'équipe :
 - o en apportant des éléments d'analyse et de réflexion pour favoriser la prise en charge des bénéficiaires en référence à une démarche éthique.
 - o en menant un travail de réflexion et d'élaboration institutionnelle destinée à soutenir la cohérence du travail d'équipe.
- Elle effectue un bilan annuel des indications de suivi avec le pédopsychiatre.

Psychomotricien : 0.70 ETP

- Elle évalue les capacités psychomotrices de l'enfant dans un climat de confiance
- Elle propose une action thérapeutique personnalisée, individuelle ou collective, en utilisant des techniques adaptées
- Elle intervient dans la dimension temporelle, spatiale, corporelle, sensorielle, affective du bénéficiaire en utilisant des médiations
- Elle évalue les effets des soins et les réajuste si nécessaire
- Elle participe à l'acquisition de l'autonomie
- Elle s'inscrit dans un travail d'équipe pluri-professionnelle et participe à l'élaboration du projet individuel avec la formalisation d'objectifs.
- Elle travaille en lien avec les partenaires du territoire de santé.

Orthophoniste : 0.25 ETP

- Elle réalise un bilan par observation clinique et à l'aide de tests afin d'évaluer les besoins du bénéficiaire.
- Elle propose un programme de rééducation personnalisé dans le cadre d'une prise en charge individuelle ou collective en lien avec l'équipe pluri-professionnelle et la famille.
- Elle s'inscrit dans un travail d'équipe pluri-professionnelle et participe à l'élaboration du projet individuel avec la formalisation d'objectifs.
- Elle rééduque les troubles du langage oral
- Elle rééduque les troubles de la déglutition et de la fonction alimentaire
- Elle réalise le bilan de fin de rééducation.
- Elle travaille en lien avec les partenaires du territoire de santé

Infirmière : mutualisation avec le SESSAD

Aucun poste d'infirmière n'est accordé à ce jour au budget de l'IMP aussi ce poste est largement mutualisé avec le SESSAD.

- L'action de l'infirmière s'inscrit dans une dimension globale du soin.
- L'infirmière initie et/ou met en œuvre toutes les actions concourant à la mise en place et au respect des politiques de santé publique.
- Elle assure les soins courants ou d'urgence de l'enfant/adolescent (chutes, fièvre, malaise, ...) dans le respect législatif et de ses compétences. Elle fait appel au médecin ou au SAMU selon les situations et informe la Direction en temps réel.
- Elle veille à la mise à jour et à la lisibilité des protocoles médicaux, des dossiers, des registres de soins.
- Elle prépare et/ou assure la prise de médicaments prescrits de manière régulière ou ponctuelle pour les enfants ou les adolescents selon le protocole médical transmis par le médecin traitant, de l'institution ou tout autre praticien prescripteur qui les suit.
- Elle est responsable du suivi des produits et du matériel de l'armoire à pharmacie, des trousse de secours et du matériel médical. Elle informe la direction des besoins en ce domaine et veille à l'approvisionnement.
- Elle gère la prise de rendez-vous du médecin généraliste coordonnateur, la coordination avec les DAP et les autres partenaires selon les situations.
- Elle s'enquiert de la suite donnée par les DAP aux demandes d'examens et consultations demandés par les médecins.
- Elle contribue à la gestion du courrier médical entrant et aux transmissions d'informations dans le respect du secret médical.
- Elle intervient, par des actions individuelles ou collectives, auprès des enfants/adolescents autour de la dimension du soin (hygiène corporelle, alimentaire, bucco-dentaire, image corporelle, sommeil...) tant au service qu'au domicile si nécessaire.
- Elle intervient dans la gestion des troubles du comportement en proposant des temps calmes aux enfants/adolescents
- A titre exceptionnel, elle accompagne l'enfant ou l'adolescent aux consultations médicales extérieures
- En cas de nécessité et dans le cadre de l'action pluridisciplinaire, elle est amenée à intervenir sur les groupes, lors des temps de repas et accompagne aux sorties
- Elle participe aux réunions de synthèses

Le pôle éducatif

L'équipe éducative : 10.97 ETP

- Elle favorise l'éveil et le développement de toutes les compétences de l'enfant/adolescent dans les domaines cognitifs, artistiques, manuels, moteur et de l'autonomie
- Elle veille à la réalisation du PPA
- Elle prévient les sur-handicaps et soutient les différentes étapes de l'évolution de l'enfant/adolescent
- Elle propose et répond aux demandes d'entretiens formels et informels des DAP
- Elle se coordonne avec l'ensemble des intervenants
- Elle s'implique dans les dynamiques institutionnelle et partenariale
- Elle assure les coordinations nécessaires permettant de définir et de réajuster le PPA.

Professeur d'E.P.S. : 1.5 ETP

- Elle planifie et organise les activités sportives s'inscrivant dans le projet de structure
- Elle utilise les activités physiques comme médiation de travail des objectifs spécifiques à chaque enfant/adolescent.

- Elle enseigne l'éducation physique au moyen d'activités corporelles adaptées et variées.
- Elle constitue les groupes de travail pour ses ateliers en lien étroit avec l'équipe éducative.
- Elle organise la réservation des locaux sportifs associatifs et municipaux.
- Elle propose et organise, en collaboration avec l'équipe éducative et pédagogique et différents partenaires (ville, association, bénévoles), des journées de rencontres inter-établissements autour d'activités physiques.

Le pôle pédagogique

Enseignantes : 2.5 ETP contrat simple avec l'Education nationale

Les enseignantes ont pour mission :

- d'enseigner et transmettre des savoirs et des méthodologies en relation avec les programmes de l'Education nationale et le socle commun de connaissances et de compétences en vigueur,
- de promouvoir le développement de l'enfant au niveau cognitif et fonctionnel
- de développer l'acquisition des connaissances
- d'obtenir une dynamique de classe et de groupe,
- de développer l'autonomie et la responsabilisation des élèves,
- d'aider à construire la personnalité et de contribuer à l'épanouissement de chaque enfant/adolescent,
- d'intervenir au sein d'une équipe multi-professionnelle
- de s'impliquer dans les dynamiques institutionnelles et partenariales

Les services généraux

Cuisinier : 1 ETP

- Le cuisinier établit les menus en collaboration avec l'infirmière et réalise les plats
- Il doit veiller à l'équilibre alimentaire des enfants/adolescents en proposant des menus variés favorisant la découverte de saveurs nouvelles
- Il passe les commandes auprès des fournisseurs retenus en accord avec la Direction
- Il gère le suivi des dépenses affectées en lien avec la Direction
- Il veille au respect des règles HACCP dans tous les domaines
- Il entretient le matériel et en propose le renouvellement de la cuisine

Aide de cuisine : 0,5 ETP

- Elle travaille en collaboration avec le cuisinier.
- Elle assure le tri de la vaisselle et en vérifie la propreté à la fin du cycle de nettoyage
- Elle assure l'entretien des locaux (espace plonge, salle à manger) en utilisant les techniques adaptées
- Elle assure l'entretien courant du matériel
- Elle assure l'approvisionnement des consommables
- Elle contribue à la sécurisation des locaux
- Ponctuellement, lors de manifestations particulières ou en l'absence du cuisinier elle assure la préparation et la confection des repas et/ou aide au dressage et au service des plats.

Agent d'entretien et de maintenance : 0,5 ETP

- Il assure la sécurité des biens et des personnes
- Professionnel polyvalent, il assure l'entretien régulier des espaces extérieurs (escaliers, cour, accès à l'établissement, trottoirs et parking)
- Il veille à l'entretien des espaces verts (assuré principalement en sous-traitance)
- Il assure l'entretien du bâti et des installations
- Il procède à des essais de fonctionnement
- Il assure la gestion et l'entretien des poubelles
- Dans la mesure de ses compétences il participe à l'amélioration du cadre de vie (remise en peinture, aménagements divers, ...)
- Il assure l'entretien du matériel utilisé
- Il contacte les entreprises si nécessaire sous couvert de la Direction
- Il assure le suivi des travaux des entreprises extérieures
- Il assure les petits achats de matériel auprès des fournisseurs retenus

Agent de service : 1 ETP

- L'agent de service assure l'entretien et l'hygiène de l'ensemble des locaux, sols et mobilier dans le respect des techniques et des normes en vigueur
- Elle prépare le matériel, les produits nettoyants
- Elle gère le stock du petit matériel et de produits et passe les commandes après accord de la Direction.
- Elle assure l'entretien du linge
- Elle assure l'approvisionnement des consommables
- Elle assure le suivi et l'entretien courant du matériel
- Elle contribue à la sécurisation des locaux

b. La dynamique du travail d'équipe

La dynamique du travail en équipe permet de penser le projet des enfants/adolescents de façon commune, de mettre en lien l'approche éducative, pédagogique et thérapeutique. La vision de l'autre fait partie du projet commun.

La dynamique du travail d'équipe prend tout son sens et se concrétise autour des activités menées en commun par les éducatrices, les enseignantes et l'équipe thérapeutique.

Cette dynamique permet d'associer les différents professionnels autour d'activités menées en commun.

c. L'organisation de l'interdisciplinarité

L'interdisciplinarité représente un ancrage de notre action au quotidien autour d'un projet commun. Elle est le fruit de l'élaboration collective de l'équipe pluridisciplinaire et se base sur la richesse que représente l'association des compétences des différents intervenants de l'équipe. Elle s'inscrit dans le respect de la spécificité de chacun.

L'interdisciplinarité s'organise autour de différents axes :

- Les réunions de fonctionnement et générales
- Les échanges lors de temps informels
- Les échanges lors du GAP
- Les réunions de synthèse
- Les points réguliers sur les situations

- Les thèmes des journées sans enfants/adolescents
- Les temps de coordination
- Les temps de réflexion autour des situations difficiles, complexes
- Les activités en binômes
- L'intervention des enseignantes sur les groupes pour le rituel de la date/météo

d. Le soutien aux professionnels

L'analyse des pratiques

Un groupe d'analyse des pratiques pour l'équipe éducative et thérapeutique, se réunit une fois par mois à Wissembourg et à Haguenau. Ce temps d'échanges est organisé sous le mode du volontariat et le nombre de participants est donc variable. Chaque groupe est animé par une psychologue extérieure à l'établissement à raison d'une heure par mois.

Il permet de porter un regard croisé sur les réponses apportées dans les prises en charge, d'évoquer les difficultés spécifiques à certaines problématiques. Il participe à la cohésion de l'équipe.

Chaque professionnel peut exprimer librement son ressenti, son questionnement face à ses attitudes et ses réactions sans aucun jugement.

L'entretien individuel

L'entretien individuel a lieu tous les deux ans. Il se veut avant tout être un temps d'échange constructif avec la hiérarchie. Il permet de faire ressortir les points forts et les axes d'amélioration de chaque salarié. Il permet également de faire le point sur les souhaits d'évolution et/ou de mutation de chaque membre du personnel et de recueillir les souhaits de formation.

La formation professionnelle

Dans le respect du cadre législatif, deux réunions dédiées au plan de formation sont organisées en octobre et novembre afin de :

- Faire le bilan de l'exercice passé
- Présenter les orientations associatives et de l'établissement
- Recueillir les demandes
- Organiser le plan de formation

Les formations peuvent être réalisées en intra-muros notamment lors de prise en compte de besoins transversaux à différentes catégories professionnelles ou à plusieurs professionnels d'un même secteur.

Elles sont complétées par une inscription à des formations individuelles plus spécifiques

La complémentarité et l'alternance de ces deux cadres tiennent aussi compte d'un roulement afin que chaque professionnel de l'équipe soit régulièrement concerné.

Le compte formation de l'établissement complète les possibilités du BFA.

Cette ligne budgétaire permet notamment la participation ponctuelle à des journées thématiques organisées par des associations ou établissements de proximité.

Il peut également, par sa souplesse d'affectation, permettre de proposer une formation, dans les meilleurs délais, face à une situation spécifique.

e. Les autres aspects du projet social

Les réunions associatives.

Ces réunions concernent principalement les directeurs :

Les réunions mensuelles de direction

Un mercredi par mois, ces rencontres visent :

- L'inscription des pratiques dans une culture associative
- La déclinaison d'une identité associative en direction de l'environnement propre à chaque établissement et service.
- Le partage d'informations législatives et de leur application
- La détermination d'actions et de projets à développer
- La mise en commun d'éléments spécifiques à la vie institutionnelle du moment

Les réunions de pôles

Trimestrielles, elles concernent les acteurs intervenant sur un domaine identique ou similaire (handicap, protection de l'enfance, développement social).

Elles visent le partage d'informations et de prises de décisions sur des problématiques diverses et la reconnaissance associative sur le secteur d'implantation de chacun.

Elles permettent aussi la mise en synergie de moyens, de choix dans différents domaines tels la formation, la création et l'évolution des services et établissements.

Les réunions et regroupements thématiques spécifiques

Organisées par commissions selon des thématiques définies en réunions de direction pour :

- Développer les orientations associatives
- Elaborer les documents nécessaires en fonction des besoins législatifs en vigueur (démarches qualités, référentiel - évaluations...).

Le séminaire

Organisé chaque année, le séminaire favorise la rencontre et l'échange entre l'association gestionnaire et les directeurs. La réflexion menée durant ces journées, guidée le plus souvent par un formateur extérieur sur une base thématique d'actualité vise le développement de l'identité et des pratiques associatives, en tenant compte de l'évolution sociale et législative.

Autres réunions associatives inter-établissements

Des rencontres, ponctuelles ou régulières, permettent l'échange pour les professionnels de l'ARSEA dans le cadre du projet associatif.

Elles concernent actuellement principalement les chefs de service.

Les réunions internes à l'établissement.

Les réunions générales et de service

Ces réunions ont lieu en moyenne alternativement tous les quinze jours de 16h30 ou 17h à 18h. Elles constituent un moment de mise en commun et d'informations concernant les projets du groupe, les temps forts et l'information associative.

L'ordre du jour est assuré par la Direction et prend en compte les points soumis par tout membre de l'équipe. Ces réunions se veulent avant tout un lieu d'échanges et de débat. Un professionnel assure une prise de notes dans le cahier prévu à cet effet et consultable par tout membre du personnel.

Les réunions de synthèses

Les réunions de synthèses sont organisées les lundis après-midi. Un calendrier est élaboré par la chef de service et tient compte en priorité des échéances de notifications et d'orientation. Les réunions de synthèses ont pour objectif de réactualiser le PPA de chaque enfant/adolescent, à raison d'une fois par an (deux fois l'année de l'admission). Elles réunissent l'équipe pluridisciplinaire et tout partenaire extérieur intervenant auprès de l'enfant/adolescent.

La commission repas

La commission repas réunit la direction, le cuisinier, l'infirmière et un professionnel éducatif de chaque groupe d'Haguenau une fois par trimestre. Les réunions ont pour objectif de recueillir les attentes des équipes éducatives par rapport aux enfants/adolescents, de faire part des souhaits de ces derniers et de proposer des animations tels que les repas à thème. Elles permettent néanmoins de faire le point sur l'équilibre alimentaire et les contraintes institutionnelles. Ces temps d'harmonisation s'inscrivent dans la dynamique institutionnelle.

Les journées hors présence des enfants/adolescents

A raison de cinq fois par année scolaire, l'équipe pluri-professionnelle bénéficie de journées hors présence des enfants/adolescents. Outre l'organisation de journées de formation à thèmes, ces temps permettent de mener une réflexion selon des thématiques définies avec l'équipe (réécriture du projet d'établissement, composition et organisation des groupes, ...)

Les réunions de droit d'expression

Ce temps, pris sur le temps de réunion hebdomadaire une fois par trimestre, permet ainsi que le définissent les textes, l'expression des salariés. Un compte rendu est adressé à la direction qui se doit d'apporter les réponses aux questions posées dans un délai d'un mois. Le compte rendu et les réponses sont rangés dans un classeur spécifique, rangé dans la bibliothèque et un exemplaire est envoyé à la direction générale.

Les réunions de délégués du personnel

Chaque mois, selon les besoins exprimés, le délégué du personnel et ses suppléants sont reçus par la direction.

Les questions du personnel sont soumises à la direction dans un registre prévu à cet effet une semaine avant la réunion.

La direction répond aux questions par écrit dans ce même registre. Le registre est tenu à disposition du personnel.

Les réunions extérieures à l'IMP

Avec les professionnels de l'Education nationale

Les enseignants référents sont les interlocuteurs privilégiés de l'éducation nationale pour l'IMP. Ils organisent, en lien avec la chef de service, les réunions de suivi de scolarité (ESS). Le lieu et

l'horaire sont fixés le plus souvent par le partenaire dans le cadre d'une invitation formalisée par un courrier.

Les éducateurs référents participent aux réunions organisées par l'Education nationale dans le cadre des suivis des enfants/adolescents à temps partagé entre les classes de CLIS et d'ULIS Collège et l'IMP.

Avec les professionnels de pédopsychiatrie

Le suivi conjoint (par deux structures spécialisées) nécessite une coordination entre les différents professionnels.

Des échanges entre l'éducateur référent et le ou les services concernés ont lieu chaque fois que nécessaire. La direction de l'IMP en est informée.

Pour les accueils à temps partagé, les modalités de temps de prise en charge de chaque service sont définies lors d'une réunion conjointe.

f. L'accueil et le suivi des stagiaires

L'IMP accueille régulièrement des stagiaires en formation dans le secteur éducatif. Une procédure d'accueil et de suivi des stagiaires pose le cadre des conditions d'accueil.

Outre l'investissement qu'implique l'accompagnement des stagiaires au niveau de l'équipe pluri professionnelle, leur accueil apporte un regard extérieur sur nos pratiques et favorise les échanges autour de partages d'expériences.

Afin de respecter les difficultés d'adaptation d'un certain nombre des enfants/adolescents que nous accompagnons, la durée minimum des stages a été fixée à 1 mois.

2. Les moyens matériels et logistiques

a. Les locaux

A Haguenau

L'IMP dispose, à deux pas du centre-ville d'Haguenau, et à 5 minutes à pied de la gare, sur une surface 680 m² de locaux offrant :

- 4 salles d'activités de groupe (dont un groupe équipé d'une cuisine)
- 1 salle de classe
- 1 salle à manger
- 1 bureau médical / infirmerie qui sert aussi de bureau pour les rendez-vous avec les DAP ou pour les petites réunions d'équipe
- 2 bureaux pour la direction et le secrétariat
- 1 salle de psychomotricité en sous-sol
- 1 cour de récréation
- 1 espace d'accueil
- 1 espace « sanitaires »

Les bureaux de la psychologue et de l'orthophoniste sont installés dans les locaux du SESSAD situé sur le boulevard parallèle où par ailleurs 1 salle de 63 m², destinée aux réceptions, est aussi accessible pour des activités pour l'IMP et le SESSAD.

Une des deux classes est délocalisée à l'école des Roses où la Mairie met à notre disposition, sur la base d'une convention annuelle, une salle de classe.

L'IMP ne dispose d'aucune salle multi-activités ou de sports ; toutes les activités sportives se déroulent dans des salles mises à disposition, par adhésion à l'association gestionnaire, dans un secteur géographique plus ou moins proche.

L'utilisation de lieux partagés dans la cité favorise une approche intégrative certaine. Cependant l'évolution des pathologies de type troubles du comportement rend de plus en plus difficile l'accès à ces espaces pour certains de nos enfants/adolescents, alors exclus de ce type de prise en charge.

La situation géographique de l'IMP permet la participation régulière à toutes les manifestations organisées tant sur le plan municipal qu'associatif dans les domaines culturels et festifs.

Certains espaces font aujourd'hui défaut dans nos locaux :

- L'absence de bureau pour la chef de service dont l'action est principalement centrée au niveau de l'IMP du fait, contrairement au SESSAD, de la présence constante en journée des enfants/adolescents et du personnel
- L'absence de lieu d'apaisement pour les enfants/adolescents présentant des troubles du comportement nécessitant un espace isolé du groupe par moment
- L'absence d'un espace disponible permettant l'accueil d'enfants présentant des troubles autistiques
- L'absence de bureau médical (lieu actuellement utilisé conjointement par l'infirmière dont l'activité principale se situe à l'IMP et les deux médecins)

Ces constats doivent faire l'objet d'une réflexion et d'axes d'amélioration.

A Wissembourg

La Mairie de Wissembourg met à disposition de l'IMP un espace préfabriqué de 116 m² en 2 salles de 52 m² chacune et d'un espace entrée/sanitaires de 12 m². L'une des salles est équipée d'une cuisine et a été aménagée en espace «salle à manger». Une douche devrait être installée début d'année 2015.

Comme à Haguenau, faute d'espace dédié, les activités sportives sont organisées à l'extérieur.

b. Les moyens matériels

Chaque groupe est équipé d'un ordinateur. Un serveur sera installé à moyen terme dans le cadre du développement de la politique informatique de l'Association.

L'IMP dispose de deux véhicules 9 places, financés par des clubs services. Ces véhicules sont mutualisés avec le SESSAD et disponibles sur réservation.

c. L'organisation des transports pour les enfants/adolescents

Pour les activités

Les 2 véhicules 9 places mutualisés avec le SESSAD permettent de proposer aux enfants/adolescents des activités à l'extérieur telles que «Graine de cirque» à Strasbourg ou l'équithérapie à Obersteinbach.

Durant les périodes d'ouverture de l'IMP pendant les congés scolaires, les véhicules sont utilisés pour organiser des sorties pédagogiques ou récréatives.

Pour les trajets maison / IMP / maison

Une convention a été signée avec le centre d'Harthouse pour mutualiser le service de ramassage des enfants/adolescents. Cette convention a permis de mettre en place des véhicules 9 places et de réduire ainsi les temps de transports. La prestation est sous-traitée par contrat avec un prestataire pour une durée de 3 ans. Les enfants/adolescents sont cherchés et déposés devant ou vers leur domicile. Un système de badge permet aux différents chauffeurs de savoir si les parents doivent être présents ou non au lieu de ramassage. Cette organisation est susceptible d'être remise en question dans les années à venir en fonction des budgets accordés à l'IMP.

d. La restauration

La restauration de midi est assurée par le cuisinier de l'IMP. Il élabore les menus de la semaine en lien direct avec l'infirmière et sous la supervision du médecin pour les régimes particuliers. Une attention particulière est portée à l'équilibre alimentaire. Les régimes médicaux et culturels sont respectés dans la mesure du possible.

Le temps du repas est un moment important dans la journée des enfants. Le cuisinier a un temps d'échange avec eux après chaque repas.

A Haguenau, un goûter est proposé aux jeunes le matin.

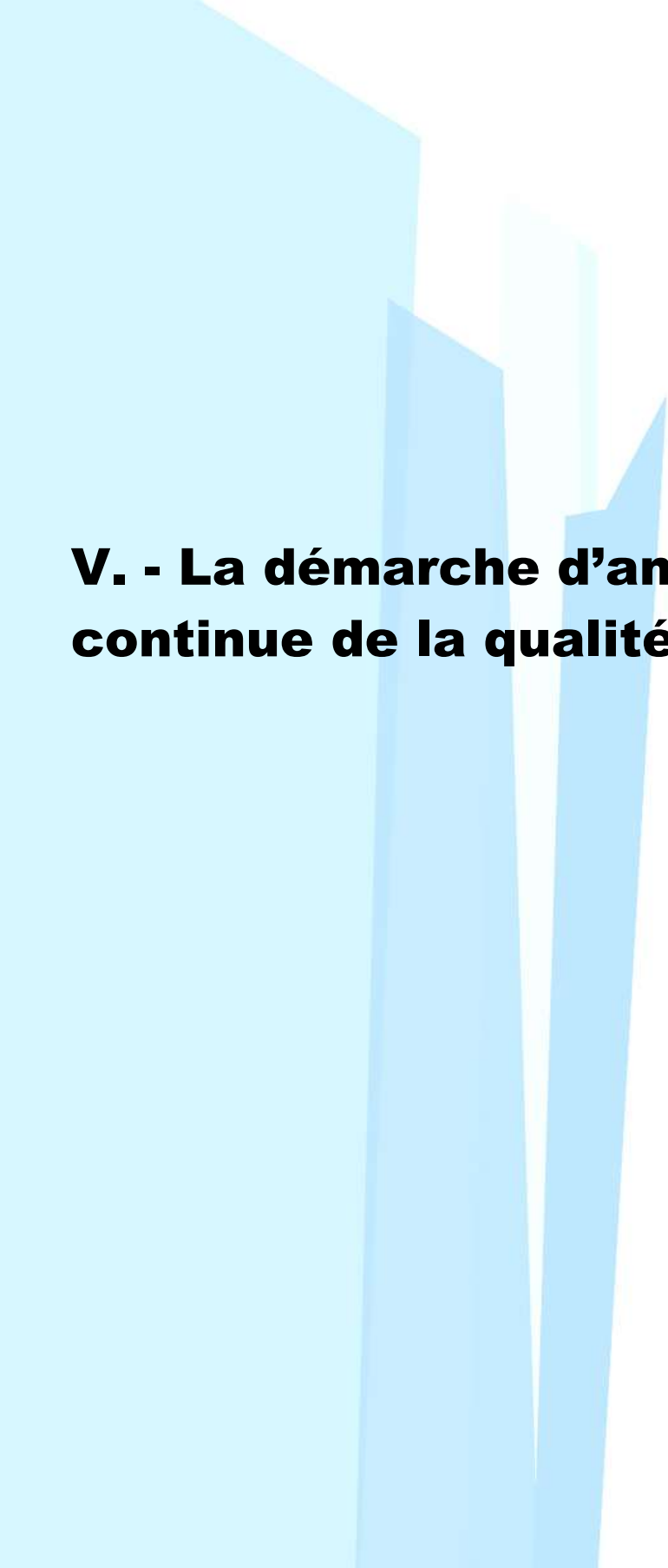
Constats

1. Un manque d'espaces dédiés à certaines fonctions ou prises en charge

Axes d'amélioration

1. Mener une réflexion sur l'évolution de l'architecture





V. - La démarche d'amélioration continue de la qualité

1. Droit des bénéficiaires

Les bénéficiaires étant des mineurs âgés entre 6 et 14 ans, l'exercice de leurs droits est de fait détenu par les détenteurs de l'autorité parentale (parents ou toute autre personne désignée par la justice). Outre les documents exigés par la loi du 2 janvier 2002 (livret d'accueil, règlement de fonctionnement, contrat de séjour) et mis à jour suite à l'écriture du Projet d'établissement, le service cherche à faire évoluer ses pratiques, permettant ainsi aux parents de veiller au respect des droits de leur enfant et aux enfants d'être plus partie prenante de leur accompagnement :

- Réflexion sur l'amélioration du processus d'élaboration et de suivi des PPA, dans le but de favoriser l'expression des attentes des enfants et de leurs parents et de les intégrer aux objectifs du projet.
- Réflexion autour de la communication avec les familles et de leur place dans l'établissement
- Réflexion de l'équipe sur les modes de participation possibles des enfants et des parents qui s'appuie sur une enquête de satisfaction auprès des familles réalisée tous les deux ans.

L'IMP souhaite et ambitionne de rendre accessibles aux enfants/adolescents le livret d'accueil et le règlement de fonctionnement.

Trois enfants représentent leurs camarades et participent au CVS. Une fois par an, ce dernier est organisé à l'antenne de Wissembourg.

Le droit des bénéficiaires est garanti par l'article L311-3 du code de l'action sociale et des familles qui précise que :

L'exercice des droits et libertés individuels est garanti à toute personne (et/ou ses représentants légaux) prise en charge. Dans le respect des dispositions législatives et réglementaires en vigueur, lui sont assurés :

- droit à la dignité, à l'intégrité, au respect de la vie privée et à l'intimité ;
- droit à une prise en charge de qualité, favorisant son développement, son autonomie et son insertion, adaptée à son âge et à son niveau de maturité ;
- droit à l'information relative à sa prise en charge ;
- droit à consentir ou à renoncer à sa prise en charge (en sachant que ce droit est évoqué à la réunion d'admission ; dès lors que le bénéficiaire et ses DAP adhèrent, ils s'engagent dans le processus d'accompagnement) ;
- droit à participer à la conception et à la mise en œuvre du projet qui le concerne ;
- droit au respect des liens familiaux ;
- droit à la protection : confidentialité, sécurité et santé.

Pour permettre l'exercice de ces droits, l'établissement a mis en place, en sus du règlement de fonctionnement, les moyens ci-après :

- engagement écrit de respecter les principes éthiques et déontologiques fixés par la charte nationale reproduite dans le livret d'accueil qui est remis à chaque personne accompagnée ;
- mise à disposition des bénéficiaires de la liste départementale des personnes qualifiées susceptibles de les aider à faire valoir leurs droits ;
- élaboration avec le bénéficiaire et son représentant légal d'un contrat de séjour définissant :
 - la nature des prestations offertes ;

- les objectifs et la nature de la prise en charge dans le respect des principes déontologiques, éthiques et moraux et du projet d'établissement.
- Elaboration, avec le bénéficiaire, d'un projet personnalisé d'accompagnement (PPA).
- Diffusion et traitement d'enquêtes de satisfaction.

2. Prévention de la maltraitance

La culture de la bientraitance ne suffit pas à elle seule à prévenir la maltraitance. Il est pour cela nécessaire de bien prendre conscience de tout acte ou toute situation constituant une maltraitance. La définition de la maltraitance retenue par l'ANESM est celle du Conseil de l'Europe de 1987 : La maltraitance consiste en une violence se caractérisant « par tout acte ou omission commis par une personne s'il porte atteinte à la vie, à l'intégrité corporelle ou psychique ou à la liberté d'une autre personne, ou compromet gravement le développement de sa personnalité et/ou nuit à sa sécurité financière ».

Au niveau de l'établissement :

Afin d'élaborer des repères collectifs et objectivables, chaque année, des professionnels de l'équipe pluridisciplinaire participent à la formation bientraitance/maltraitance organisée en inter-établissements par l'Association.

Pour les situations de suspicion de maltraitance, l'équipe se réunit avec le médecin pédopsychiatre pour identifier les risques. Il est alors possible d'alerter l'équipe ou les services sociaux (information préoccupante) et de mettre en œuvre des mesures préventives et correctives.

Un document de signalement des événements indésirables a également été établi en 2013 et permet de recueillir tout incident relatif à la prise en charge des enfants/adolescents ou aux conditions de travail des professionnels. A partir de 2015, ces signalements d'événements indésirables feront l'objet d'une synthèse et d'une analyse annuelle, en vue d'apporter les modifications nécessaires pour soit supprimer ou diminuer les situations problématiques.

Au niveau des familles :

Les contacts réguliers, les réunions de retour de synthèse et les rencontres à la demande des parents ou de l'établissement favorisent le dialogue et l'expression des difficultés que certaines familles peuvent rencontrer dans l'éducation de leur enfant. L'occasion est ainsi donnée de prévenir des situations de maltraitance ou de négligence en proposant aux parents des stratégies éducatives et/ou d'indiquer aux parents les services relais en mesure de leur apporter une réponse (service de pédopsychiatrie, services sociaux, aide éducative à domicile).

Dans son rôle de sensibilisation et d'apprentissage de l'hygiène, l'infirmière peut être amenée à se rendre à domicile et transmettre toute information ou constat nécessaires à l'éclairage de certaines situations.

Tout professionnel du service constatant des faits ou des situations appelant une information préoccupante ou un signalement en informe la chef de service qui transmet l'information à la directrice. En concertation, l'équipe de direction, lorsque cela ne risque pas de mettre l'enfant davantage en danger, contacte les parents pour les inviter à une rencontre. Lors de cet entretien, elle les informe des faits ou situations observés ainsi que de l'obligation d'en faire une information ou un signalement à la CRIPS (Cellule de recueil des informations préoccupantes et des signalements).

Promouvoir la bientraitance

Pour l'ANESM, la bientraitance est une démarche collective pour identifier l'accompagnement le meilleur possible pour le bénéficiaire, dans le respect de ses choix et dans l'adaptation la plus juste à ses besoins.

Pour la mettre en œuvre, l'ANESM a identifié 4 repères, qui sont intégrés dans l'organisation du travail de l'IMP :

- Le bénéficiaire co-auteur de son parcours :

Comme décrit plus haut, dès le moment de l'admission, l'avis et les demandes du bénéficiaire, (selon ses capacités d'expression et de compréhension) et des DAP sont recueillis et sont pris en compte dans l'accompagnement mis en œuvre par l'établissement. Ils sont réinterrogés tout au long de la présence du bénéficiaire au service.

- La qualité du lien entre professionnels et bénéficiaires :

La pratique de l'IMP est d'assurer des liens réguliers avec la famille des enfants/adolescents accompagnés. Ces échanges réguliers permettent aux parents de faire part de leurs observations, de leurs questions ou de leurs insatisfactions directement à l'éducateur référent, ce qui facilite le règlement des différends et prévient les situations de blocage. Des rencontres peuvent être organisées pour faciliter les échanges en cas de désaccord.

- L'enrichissement des structures et des accompagnements grâce à toutes contributions internes et externes pertinentes :

Le présent projet indique l'ensemble des partenariats de l'établissement noués pour répondre au plus près des besoins des bénéficiaires. Ces partenariats sont amenés à évoluer en fonction de la diversité des situations rencontrées et des demandes recueillies auprès des enfants/adolescents accompagnés.

De plus, le plan de formation des professionnels répond à la nécessité de maintenir et développer leurs compétences et leur vigilance, notamment sur des questions de bientraitance. Les réunions tous les quinze jours sont le cadre de communication ou de temps de réflexion sur les conditions qui favorisent une approche bientraitante des enfants/adolescents : réflexion sur la juste distance entre les professionnels et les bénéficiaires. Lors des journées hors présence des enfants (cinq par an), le thème de la bientraitance peut être abordé avec examen des critères d'exercice de la bientraitance répertoriés à l'ARSEA, lecture de la recommandation ANESM sur la bientraitance.

Une mise à jour périodique des connaissances en matière de protection de l'enfance est également effectuée.

- Le soutien aux professionnels dans leur démarche de bientraitance :

La volonté d'assurer une prise en compte respectueuse des droits des enfants/adolescents est une réalité dans la pratique de l'établissement, pensée et réfléchi lors des temps de travail collectifs (réunions d'équipe, synthèses, journées hors présence enfants), soutenue dans les groupes d'analyse des pratiques.

Comme précisé précédemment, l'encadrement, que ce soit la directrice ou la chef de service, ainsi que la psychologue ou les médecins, se rendent disponibles pour les professionnels pour leur permettre d'exprimer leurs difficultés, leurs questionnements ou leur usure.

L'organisation du service prévoit des modalités de prise en compte et de règlement de ces difficultés : réunions de concertation ad'hoc, passage de relais entre éducateurs. Les GAP constituent aussi un espace ressource pour l'équipe pluridisciplinaire de l'IMP.

3. Une démarche qualité engagée

Dès 2001, le projet associatif soulignait la volonté de l'ARSEA de mettre en œuvre une démarche qualité. Dès cette période, l'Association a pris conscience des bénéfices de cette démarche pour l'ensemble des acteurs : les bénéficiaires, les familles, les professionnels, mais aussi l'ensemble des partenaires du secteur social et médico-social, de par la lisibilité et la transparence qu'elle procure.

Dans le contexte issu de la loi du 2 janvier 2002 rénovant l'action sociale et médico-sociale et instaurant l'obligation d'évaluation interne, l'Association a actualisé sa démarche en développant une **démarche évaluative de la qualité des prestations de service** rendues aux bénéficiaires.

Comme les autres services, l'IMP Les Glycines s'est inscrit dans cette démarche associative. En 2008, l'établissement a procédé à son évaluation interne, validée par un comité de pilotage associatif. De cette évaluation a découlé un plan d'action sur 5 ans. Les synthèses de l'évaluation interne ont été transmises aux autorités ayant délivré les autorisations en mai 2011.

Un tableau de projection et de suivi des axes d'amélioration a été mis en place. L'équipe est engagée dans les différents niveaux de sa mise en œuvre : réflexion, analyse et diagnostic du fonctionnement et des projets mis en place, ainsi que dans la consultation des améliorations à envisager, participation à l'évolution des différents supports. Il sera un document support dans l'évaluation interne à mener en 2016.

Chaque année une réunion bilan est proposée à l'équipe, ce temps permet d'évaluer l'état d'avancement du plan d'amélioration général.

A partir d'octobre 2012, le service s'est engagé dans la réalisation de l'évaluation externe. Les pratiques de l'IMP ont été entièrement validées lors de cette évaluation. Les préconisations retenues portent essentiellement sur la formalisation des pratiques et des procédures et sur l'intérêt de poursuivre le partage de l'information avec l'équipe pluridisciplinaire.

Parallèlement, à ces préconisations, le service axe la mise en œuvre de sa démarche qualité sur :

- l'appropriation de certaines recommandations de bonnes pratiques de l'ANESM
- la réactualisation des documents et outils de la loi de 2002
- le recueil et le traitement des événements indésirables au moyen d'une fiche de recueil d'incident

Le manuel de procédures, réactualisé à l'occasion de l'évaluation externe, sera révisé une fois par an. Les efforts effectués en ce sens ont pour objectif d'être partagés et harmonisés avec d'autres services de l'ARSEA.

Le directeur de structure reste aujourd'hui le pilote de la démarche qualité au sein de son établissement encouragé et soutenu dans son action par une chargée de mission qualité associative qui impulse et coordonne la démarche depuis la Direction Générale.

4. Les modalités d'évaluation au niveau de la structure

L'évaluation est intégrée dans les fiches actions ci-après.



VI. - Les objectifs d'évolution, de progression et de développement

Présentation des fiches actions

Au-delà des missions d'accompagnement et de soins auprès de l'enfant/adolescent et de sa famille, l'IMP s'inscrit dans un territoire. Il s'inscrit dans une logique de parcours des jeunes. Il prend en compte les éléments issus de la planification (Schéma régional d'organisation médico-sociale – Plan interdépartemental d'accompagnement des handicaps et de la perte d'autonomie).

Les axes d'amélioration repérés dans l'ensemble de ce projet d'établissement font l'objet de fiches-action qui déclinent les différentes étapes à mettre en œuvre pour apporter des modifications significatives dans les pratiques. La démarche de travail se veut participative afin de solliciter toutes les compétences de l'équipe autour de la réflexion dans un premier temps, puis autour de la construction du changement dans un deuxième temps. La mise en œuvre de ce projet sous cette forme participative doit être le point d'appui pour apporter au fur et à mesure les corrections nécessaires afin que l'action soit ajustée aux besoins repérés.

Les fiches action présentées ci-dessous déclinent les axes d'amélioration présentées dans le projet de service. Elles précisent les objectifs, les moyens et la temporalité de leur mise en œuvre.

Fiche action n° 1- Veiller à toujours adapter la prise en charge à l'évolution du public accueilli

Objectif	Adaptation permanente de la prise en charge Evolution des pratiques
Contenu	Réflexion d'équipe Connaissance des profils des enfants/adolescents et de leur évolution Information sur différents modes de prise en charge
Personnels / service concerné	Equipe pluridisciplinaire
Moyens à mettre en œuvre	Groupes de travail avec l'équipe pluridisciplinaire Eclairages sur les pathologies et la déficience par le pédopsychiatre
Responsable institutionnel	Directrice et/ou Chef de service
Echéancier	En continu
Indicateurs	Nombre de réunions dédiées à la réflexion Nombre de réunions d'information

Fiche action n°2 : Optimiser le partenariat avec les services concernés de la protection de l'enfance pour améliorer la coordination et la cohérence dans nos champs d'intervention respectifs

Objectif	Fluidifier/harmoniser le parcours et la prise en charge des enfants/adolescents
Contenu	Connaissance mutuelle des actions de chaque service Harmonisation de certaines pratiques Identification et définition des rôles de chaque service
Personnels / service concerné	Equipe pluridisciplinaire
Moyens à mettre en œuvre	Organiser des réunions de coordination avec les services de la protection de l'enfance Faciliter les échanges entre services
Responsable institutionnel	Directrice et/ou Chef de service
Echéancier	Septembre 2016
Indicateurs	Nombre de réunions de coordination Nombre de parcours coordonnés

Fiche action n°3 : Faire évoluer le support de rédaction du PPA

Objectif	Evolution de la grille support (document) du PPA. Améliorer la lisibilité de la PEC pour le personnel, les DAP la MDPH.
Contenu	Bilan d'évolution : évolution du support fiche objectifs/moyens résumé de la synthèse et du retour de synthèse attentes des DAP ; signature de fiche objectifs / moyens
Personnels / service concerné	Equipe pluridisciplinaire
Moyens à mettre en œuvre	Groupe de travail
Responsable institutionnel	Directrice et/ou chef de service
Echéancier	30/9/2016
Indicateurs	Nombre de documents signés sur un an à partir de la date de mise en application Enquête de satisfaction

Fiche action n° 4 : Optimiser la coordination du pôle thérapeutique en interne

Objectif	Améliorer la lisibilité des PEC thérapeutiques Etre au plus près des besoins des enfants/adolescents
Contenu	Indication par les médecins des PEC thérapeutiques (mises en place et arrêt) Rendre plus efficient le partage d'informations entre l'équipe thérapeutique et les médecins Systématiser une réunion annuelle
Personnels / service concerné	Pôle thérapeutique et médical
Moyens à mettre en œuvre	Réunion de coordination annuelle et chaque fois que nécessaire Fiches de suivi Information des DAP
Responsable institutionnel	Directrice et / ou chef de service
Echéancier	A 3 ans les outils et les réunions seront mis en place et évalués. A 5 ans les améliorations résultant de l'évaluation du fonctionnement seront réalisées et évaluées.
Indicateurs	CR de réunions annuelles Enquête de satisfaction

Fiche action n° 5 : évolution vers la PEC d'enfants autistes

Objectif	Evolution de l'agrément
Contenu	Ouverture de places dédiées à des enfants/adolescents autistes
Personnels / service concerné	Equipe pluridisciplinaire
Moyens à mettre en œuvre	Groupe de travail Etude de faisabilité
Responsable institutionnel	Directrice/Chef de service
Echéancier	A 5 ans, selon appels à projet
Indicateurs	Evolution de l'agrément

Fiche action n° 6 : mener une réflexion sur l'évolution de l'architecture

Objectif	Mise en adéquation avec des locaux avec les besoins Mise aux normes d'accessibilité
Contenu	Etat des lieux Etude Projet architectural
Personnels / service concerné	Equipe pluridisciplinaire
Moyens à mettre en œuvre	Groupe de travail Consultation bureau d'étude/architecte
Responsable institutionnel	Directrice/Chef de service
Echéancier	A 5 ans
Indicateurs	Conclusion de l'étude Projet architectural

Fiche action n° 7 : rendre accessibles livret d'accueil et règlement de fonctionnement

Objectif	S'inscrire dans les lois de 2002-2 et 2005 Faciliter la communication avec les enfants et leurs familles
Contenu	Création de supports adaptés aux enfants/adolescents déficients
Personnels / service concerné	Equipe pluridisciplinaire
Moyens à mettre en œuvre	Groupe de travail Recherche de supports de communication
Responsable institutionnel	Directrice/Chef de service
Echéancier	A 5 ans
Indicateurs	Mise en service du livret d'accueil et du règlement de fonctionnement adaptés

Glossaire

AEEH : Allocation d'Education de l'Enfant Handicapé

AEMO : Action Educative en Milieu Ouvert

ANESM : Agence nationale d'Evaluation Sociale et Médico-sociale

ARS : Agence Régionale de Santé

ARSEA : Association Régionale Spécialisée d'Action Sociale, d'Education et d'Animation

CAMSP : Centre d'Action Médico-Sociale Précoce

CASF : Code de l'Action Sociale et des Familles

CDAPH : Commission des Droits et de l'Autonomie des Personnes Handicapées

CLIS : Classe pour l'Inclusion Scolaire

CPAM : Caisse Primaire d'Assurance Maladie

CREAI : Centre Régional pour l'Etude et l'Action en faveur de l'Insertion

DAP : Détenteurs de l'Autorité Parentale

E.N. : Education Nationale

E.S. : Educateur Spécialisé

GAP : Groupe de l'Analyse de la Pratique

IMPRO : Institut Médico Professionnel

MDPH : Maison Départementale des Personnes Handicapées

PPA : Projet Personnalisé d'Accompagnement

PPS : Projet Personnalisé de Scolarisation

SESSAD : Service d'Education Spécialisée et de Soins A Domicile

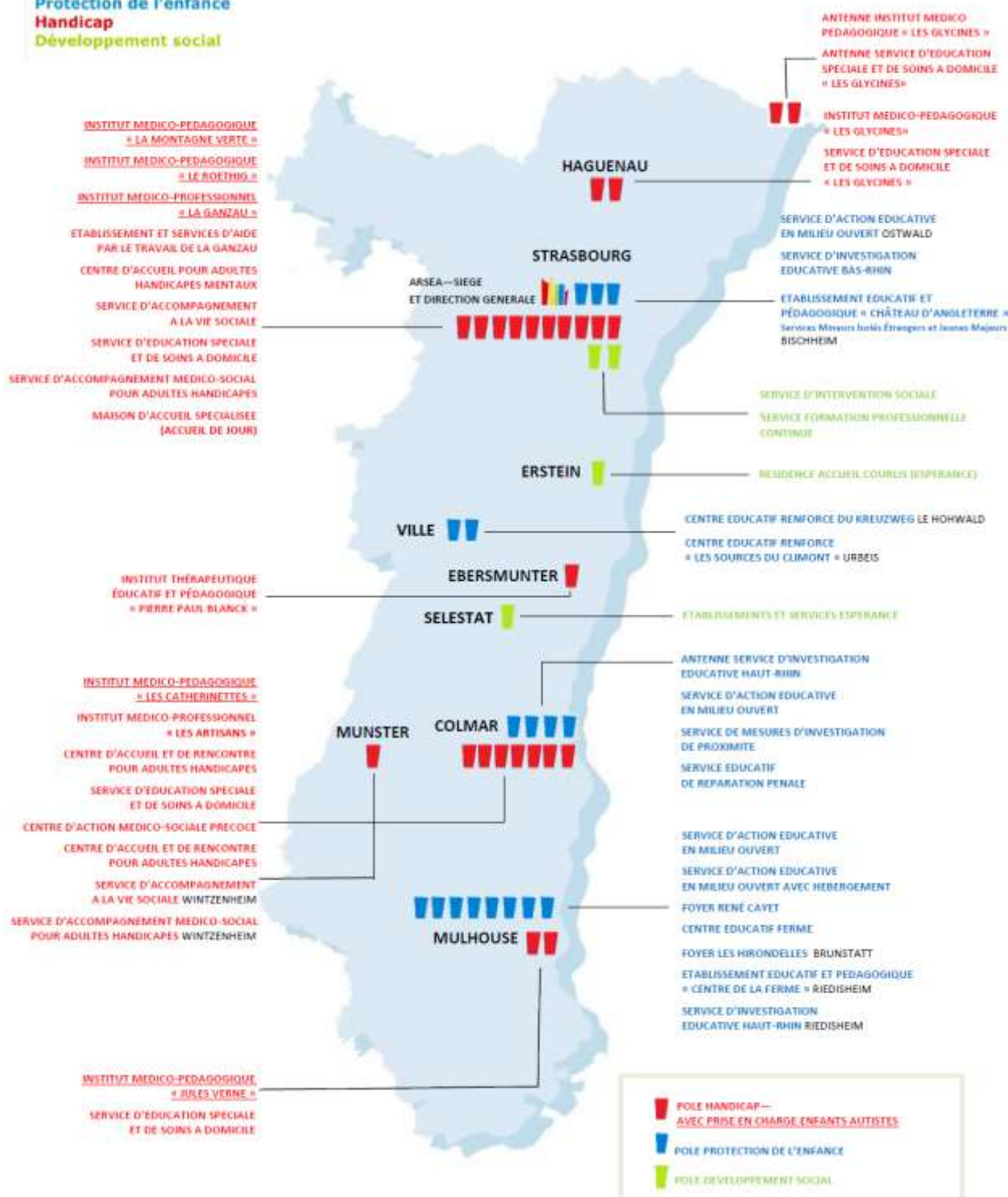
ULIS : Unité Localisée pour Inclusion Scolaire



ANNEXES

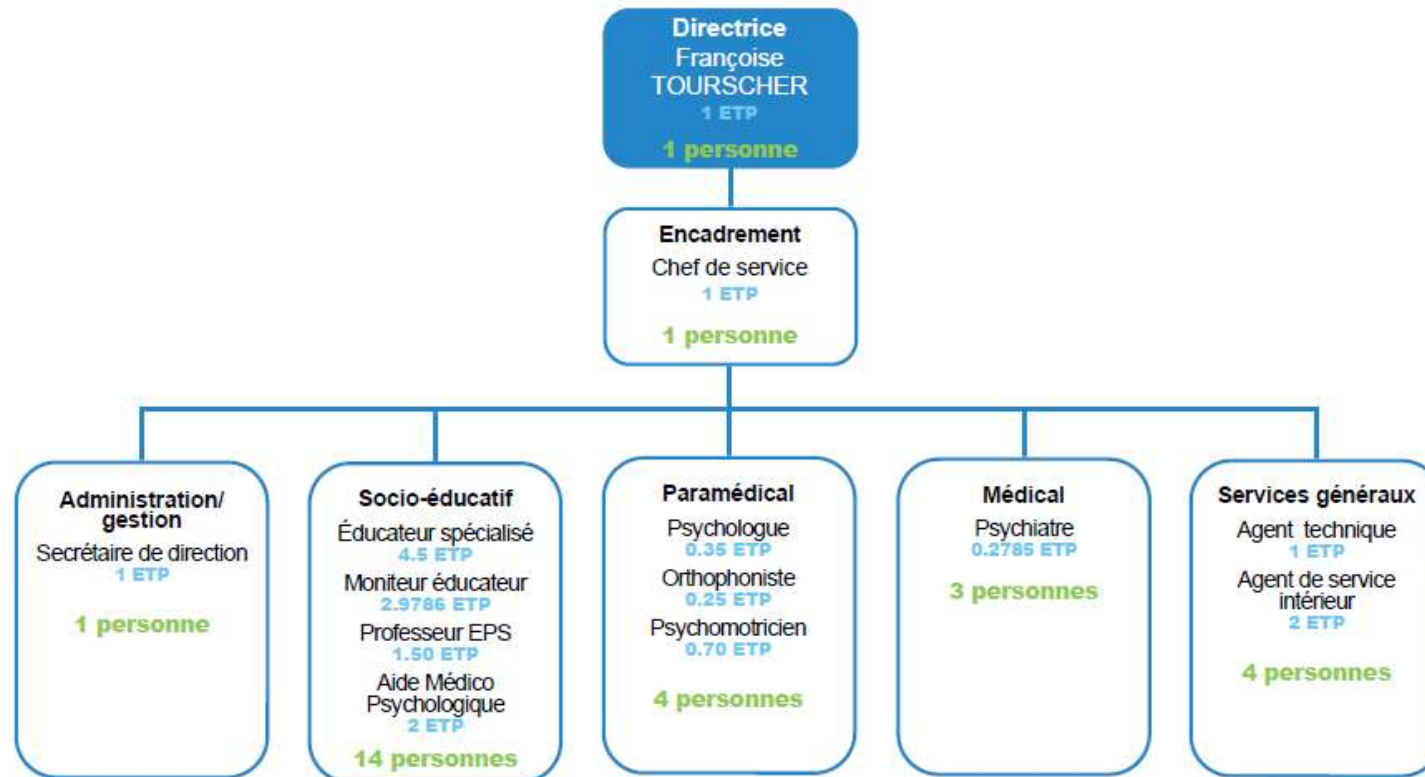


Un accompagnement de proximité



Arsea
 Institut Médico Pédagogique
 Les Glycines
 19 rue du Maréchal Joffre
 67500 HAGUENAU
 Pôle Handicap

ORGANIGRAMME



TOTAL ETP : 18.5571
TOTAL PERSONNES : 28

Selon Budget proposé 2015